

RCS : THIONVILLE

Code greffe : 5753

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THIONVILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2005 B 00373

Numéro SIREN : 485 277 289

Nom ou dénomination : FIFAM

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2020 sous le numéro de dépôt 668



E. Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

DEPOSE le 10/03/20

LE GREFFIER 3668
TRIBUNAL JUDICIAIRE

CERTIFIÉ CONFORME

Bilan consolidé

Libellé	2019	2018
Capital souscrit non appelé	13 000	8 000
Ecart d'acquisition	29 652 788	29 659 595
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 998 114	28 021 044
Immobilisations financières et titres mis en équivalence	3 414 993	3 392 185
Actif immobilisé	65 078 895	61 080 824
Stocks et en-cours	8 711 309	8 444 602
Clients et comptes rattachés	1 488 198	2 108 662
Impôts différés	0	0
Autres créances et comptes de régularisation	7 348 138	5 696 803
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	489 610	492 310
Actif circulant	18 037 255	16 742 377
Total Actif	83 116 150	77 823 201
Capital	40 000	40 000
Primes liées au capital		
Ecart de réévaluation		
Réserves (part du groupe)	13 891 516	13 105 606
Résultat net (Part du groupe)	236 880	1 123 475
Capitaux propres (Part du groupe)	14 168 396	14 269 080
Intérêts minoritaires	572 772	585 196
Autres fonds propres		
Total des capitaux propres	14 741 168	14 854 276
Ecart d'acquisition		
Provisions	4 210 603	3 680 624
Impôts différés	1 594 449	1 796 813
Provisions et impôts différés	5 805 052	5 477 437
Dettes financières	45 841 274	44 161 802
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 166 989	7 527 288
Autres dettes et comptes de régularisation	8 561 667	5 802 398
Dettes	62 569 930	57 491 488
Total Passif	83 116 150	77 823 201

Bilan consolidé

CERTIFIÉ CONFORME

Libellé	2019	2018
Capital souscrit non appelé	13 000	8 000
Ecart d'acquisition	29 652 788	29 659 595
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 998 114	28 021 044
Immobilisations financières et titres mis en équivalence	3 414 993	3 392 185
Actif immobilisé	65 078 895	61 080 824
Stocks et en-cours	8 711 309	8 444 602
Clients et comptes rattachés	1 488 198	2 108 662
Impôts différés	0	0
Autres créances et comptes de régularisation	7 348 138	5 696 803
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	489 610	492 310
Actif circulant	18 037 255	16 742 377
Total Actif	83 116 150	77 823 201
Capital	40 000	40 000
Primes liées au capital		
Ecart de réévaluation		
Réserves (part du groupe)	13 891 516	13 105 606
Résultat net (Part du groupe)	236 880	1 123 475
Capitaux propres (Part du groupe)	14 168 396	14 269 080
Intérêts minoritaires	572 772	585 196
Autres fonds propres		
Total des capitaux propres	14 741 168	14 854 276
Ecart d'acquisition		
Provisions	4 210 603	3 680 624
Impôts différés	1 594 449	1 796 813
Provisions et impôts différés	5 805 052	5 477 437
Dettes financières	45 841 274	44 161 802
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 166 989	7 527 288
Autres dettes et comptes de régularisation	8 561 667	5 802 398
Dettes	62 569 930	57 491 488
Total Passif	83 116 150	77 823 201

TRINTIGNAC ET ASSOCIES
27 boulevard du Général Vautrin – 06400 CANNES

VDB ET ASSOCIES
15 avenue Paul Claudel - 80480 DURY

EXEMPLAIRE GREFFE

F I F A M

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €
Siège social : 1 avenue F. Mitterrand
57290 FAMECK

SIRET : 485 277 289 00016
APE : 4711F

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 janvier 2019

A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE FIFAM,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales des 19/11/2015 et 21/07/2017, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société FIFAM, relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 - REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2018 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 - OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « faits marquants de l'exercice » en page 10 de l'annexe aux comptes consolidés, concernant la répartition de certains postes d'actif et de passif avec uniquement un impact de présentation entre le bilan d'ouverture de N et le bilan de clôture de N-1.

nm *dfk*

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

➤ Ecart d'acquisition

La rubrique « Ecart d'acquisition et écart d'évaluation » pages 13 à 16 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités de détermination et de traitement des écarts d'acquisition.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

➤ Dépréciation des stocks

Des sociétés du groupe constituent des dépréciations des stocks selon les modalités décrites dans la note « Stocks » en page 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

Une provision a été constituée au 31/01/2019 pour une valeur totale de 295 275 euros.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le groupe décrite dans la note « Stocks » en page 18 de l'annexe aux comptes consolidés, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

➤ Provision pour risques et charges

Des sociétés du groupe ont constitué des provisions pour risques et charges à hauteur de 4 210 603 euros.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

nm

OK

IV/ VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

VI/ RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

nm

dfb

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le 1er juillet 2019

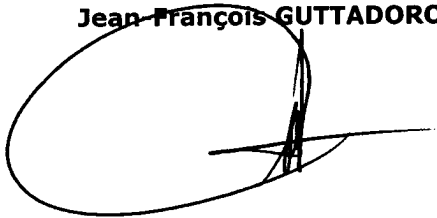
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TRINTIGNAC ET ASSOCIES

Représenté par :

Jean-François GUTTADORO

Marie-Laure MALLEZ-VINCENT

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop on the left side.A handwritten signature in black ink, consisting of a circular loop followed by a series of intersecting lines.

VDB ASSOCIES

Représenté par :

Rachid AISSAOUI

Vincent LE PAGE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a vertical line through the center.A handwritten signature in black ink, consisting of a circular loop followed by several horizontal and diagonal strokes.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

⊕ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

⊕ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

⊕ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

⊕ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

⊕ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

 .



Comptes consolidés au 31 janvier 2019

Groupe FIFAM



FIDUCIAIRE RHENANE
D'AUDIT & COMPTABILITÉ
Société d'Expertise Comptable



Fiduciaire Rhénane d'Audit et de Comptabilité – Espace Européen de l'Entreprise - 17 avenue de l'Europe – 67000 STRASBOURG

Tél : 03.88.77.80.06 - Fax : 03.88.77.23

S.A.R.L. au capital de 10 000 € - RCS STRASBOURG Siret : 500 001 755 00031 – APE : 6920Z





E. Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

Table des matières

États financiers	4
Compte de résultat consolidé.....	4
Bilan consolidé	5
Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	6
Variations des capitaux propres	7
Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes	8
Méthodes et principes de consolidation.....	11
Principes généraux.....	11
Définition du périmètre de consolidation	11
Variation du périmètre de consolidation	12
Règles et méthodes comptables	13
Notes annexes sur les postes du bilan.....	20
Annexe 1 - Ecart d'acquisition (goodwill).....	22
Annexe 2.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles	23
Annexe 2.2 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	24
Annexe 3.1 Valeurs brutes des actifs financiers.....	25
Annexe 4. Stocks et en-cours	26
Annexe 5. Impôt différé.....	26
Annexe 6.1 Actif circulant	27
Annexe 7. Trésorerie nette	28
Annexe 8. Provisions des impôts différés.....	29
Annexe 9. Dettes financières	31
Annexe 10 Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation	32
Notes annexes sur les postes du compte de résultat	33
Annexe 11. Chiffre d'affaires.....	33
Annexe 12. Autres produits d'exploitation	33
Annexe 13. Achats consommés.....	34
Annexe 14. Charges externes.....	34
Annexe 15. Impôts et taxes	35
Annexe 16. Charges de personnel.....	35
Annexe 17. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	35
Annexe 18. Produits financiers	37
Annexe 19. Charges financières	37
Annexe 20. Produits exceptionnels	37
Annexe 21. Charges exceptionnelles	37
Annexe 22. Charges d'impôts.....	38



E. Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

Autres Informations.....	39
Effectifs.....	39
Engagements hors-bilan.....	40
Rémunérations des commissaires aux comptes.....	48
Rémunération des dirigeants.....	67
Résultats sectoriels.....	67

États financiers

Compte de résultat consolidé

Libellé	2019	2018
Chiffre d'affaires	100 431 181	91 035 743
Autres produits d'exploitation	1 294 417	991 745
Produits d'exploitation	101 725 597	92 027 488
Achats consommés	(76 504 163)	(69 187 505)
Charges externes	(6 138 844)	(5 374 781)
Impôts et taxes	(1 757 155)	(1 536 437)
Charges de personnel	(12 341 862)	(11 205 332)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(4 201 677)	(3 521 359)
Charges d'exploitation	(100 943 701)	(90 825 414)
Résultat d'exploitation	781 896	1 202 074
Produits financiers	21 641	27 163
Charges financières	(977 839)	(520 787)
Résultat financier	(956 197)	(493 624)
Opérations en commun		
Résultat courant des entreprises intégrées	(174 301)	708 450
Produits exceptionnels	1 065 379	2 275 398
Charges exceptionnelles	(1 216 799)	(2 065 095)
Résultat exceptionnel	(151 420)	210 303
Charges d'impôts	579 402	232 941
Résultat net des entreprises intégrées	253 680	1 151 694
Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition	(6 807)	(19 717)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	246 873	1 131 977
Intérêts minoritaires	9 994	8 502
Résultat net (part du groupe)	236 880	1 123 475
Résultat par action	94,75	449,39
Résultat dilué par action	94,75	449,39

Bilan consolidé

Libellé	2019	2018
Capital souscrit non appelé	13 000	8 000
Ecart d'acquisition	29 652 788	29 659 595
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 998 114	28 021 044
Immobilisations financières et titres mis en équivalence	3 414 993	3 392 185
Actif immobilisé	65 078 895	61 080 824
Stocks et en-cours	8 711 309	8 444 602
Clients et comptes rattachés	1 488 198	2 108 662
Impôts différés	0	0
Autres créances et comptes de régularisation	7 348 138	5 696 803
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	489 610	492 310
Actif circulant	18 037 255	16 742 377
Total Actif	83 116 150	77 823 201
Capital	40 000	40 000
Primes liées au capital		
Ecart de réévaluation		
Réserves (part du groupe)	13 891 516	13 105 606
Résultat net (Part du groupe)	236 880	1 123 475
Capitaux propres (Part du groupe)	14 168 396	14 269 080
Intérêts minoritaires	572 772	585 196
Autres fonds propres		
Total des capitaux propres	14 741 168	14 854 276
Ecart d'acquisition		
Provisions	4 210 603	3 680 624
Impôts différés	1 594 449	1 796 813
Provisions et impôts différés	5 805 052	5 477 437
Dettes financières	45 841 274	44 161 802
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 166 989	7 527 288
Autres dettes et comptes de régularisation	8 561 667	5 802 398
Dettes	62 569 930	57 491 488
Total Passif	83 116 150	77 823 201

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2019.01	2018.01
Résultat net total des entités consolidées	246 873	1 131 977
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	3 932 123	2 911 815
Variation de l'impôt différé	(205 715)	(222 917)
Eléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur		
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(4 700)	(191 196)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Marge brute d'autofinancement	3 968 582	3 629 679
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	93 359	(255 072)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	4 061 941	3 374 607
Acquisitions d'immobilisations	(6 077 150)	(8 113 249)
Cessions d'immobilisations	797 399	1 903 264
Réduction des autres immobilisations financières	8 378	8 550
Incidence des variations de périmètre		(39 772)
Variation nette des placements à court terme		
Opérations internes Haut de Bilan		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(5 271 373)	(6 241 207)
Émissions d'emprunts	4 605 310	8 194 983
Remboursements d'emprunts	(5 789 750)	(5 807 012)
Dividendes versés des filiales	(27 417)	(207)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(344 266)	(253 560)
Augmentations / réductions de capital		40 000
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires	8 477	(3 374)
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(1 527 645)	2 170 830
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(2 737 078)	(695 770)
Trésorerie : ouverture	(6 780 246)	(6 084 476)
Reclassement d'ouverture		
Trésorerie : ouverture	(6 780 246)	
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur		
Trésorerie : clôture	(9 517 324)	(6 780 246)

Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto- contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2017	40 000		12 425 650			1 636 005	14 101 655	589 975
Affectation du résultat N-1			1 678 975			(1 678 975)		
Distribution/ brut versé			(253 560)				(253 560)	(207)
Var. de capital en numéraire et souscrip			44 456				44 456	544
Résultat						1 123 475	1 123 475	8 502
Autres augmentations, diminutions			(750 661)				(750 661)	(13 074)
Reclassement, restructuration et changement de méthode								
Ecart de conversion, effet de change								
Variations de périmètre			(39 256)			42 971	3 715	(544)
Autre						(0)		
2018	40 000		13 105 606			1 123 475	14 269 080	585 196
Affectation du résultat N-1			1 123 475			(1 123 475)		
Distribution/ brut versé			(344 266)				(344 266)	(27 417)
Var. de capital en numéraire et souscrip			2 500				2 500	2 500
Résultat						236 880	236 880	9 994
Autres augmentations, diminutions			6 702				6 702	
Reclassement, restructuration et changement de méthode								
Ecart de conversion, effet de change								
Variations de périmètre			(2 500)				(2 500)	2 500
Autre			0			(0)	0	0
2019	40 000		13 891 516			236 880	14 168 396	572 772



E Leclerc

Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Présentation du groupe et évolution

La société mère :

S.A.S. FIFAM

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Exploitation

Un contrat de location gérance permet à FIFAM S.A.S. d'exploiter le fonds de commerce de la FADIS S.A.S.

Les sociétés filiales :

S.A.S. FADIS

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : bailleur de fonds de commerce.

Détention : 98.64%

Les sociétés filiales de la S.A.S. FADIS

EURL CAL

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Centre Auto.

Détention : 100%

EURL FAMECK VOYAGES

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Agence de voyages

Détention : 100%

EURL PARFUDIS

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Parfumerie et Institut

Détention : 100%

EURL MLT OPTIQUE

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Optique

Détention : 100%

EURL MLT SPORTS & LOISIRS

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Magasin de sports, jardinage et animalerie.

Détention : 100%

SCI LOUVRE

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Location immobilière

Détention : 99.66%

EURL M2L

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Magasin de prêt à porter, boulangerie

Détention : 100%

S.A.S. ROMBASDIS

Supermarché E. LECLERC express – Rue du Muguet – 57120 ROMBAS

Activité : Supermarché express

Détention : 100 %

Sociétés ad'hoc :

Activité : Location immobilière

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

SCI JEUNESSE

SCI AERIE

SCI ETOILE

SCI OPERA

SCI BEAUBOURG

SCI DAUPHINE

SCI BEAUVAU

SCI CHATELET

SCI SORBONNE

SCI VENDOME

SCI ACERAS

SCI ELYSEE





E Leclerc

Faits marquants de l'exercice

Les travaux d'agrandissement du centre commercial sont terminés à la clôture 2019.

Suite au changement de version de la plaquette, la répartition de certains postes d'actif et de passif, notamment ceux présentant des échéanciers, a été modifiée.

Des différences existent donc entre l'ouverture N et la clôture N-1 mais aucune modification n'a été apportée aux comptes consolidés N-1.

Il s'agit uniquement d'un impact de présentation dans la plaquette.

Changements de méthodes

Aucun changement de méthode n'a été opéré au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2019.

Comptes consolidés pro forma et incidence des effets de périmètre

Aucun changement de périmètre n'est à signaler à la clôture 2019.

Méthodes et principes de consolidation

Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant les principes comptables français édictés par la loi n°85.11 du 3 janvier 1985 et son décret d'application n°86.221 du 17 février 1986, ainsi que par le règlement du CRC n° 99-02 du 22 juin 1999, modifié par le règlement du CRC n° 2005-10 du 3 novembre 2005.

L'exercice clos le 31/01/2019 a une durée de 12 mois, tout comme l'exercice précédent, clos le 31/01/2018.

La date de clôture de la société mère et de ses filiales Fadis, Cal, Parfudis, MLT Optique, MLT Sports & Loisirs, Fameck Voyages, M2L et Rombasdis est le 31/01/2019.

Les autres sociétés du groupe clôturent au 31/12/2018.

Par mesure de simplification et étant donné l'absence d'événements significatifs sur ces filiales, il n'a pas été réalisé de situations intermédiaires comme le préconise le règlement 99-02.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Date de clôture et durée des exercices

Société	Date de clôture N	Durée exercice N (en mois)	Date de clôture N-1	Durée exercice N-1 (en mois)
S.A.S. FIFAM	31/01/2019	12	31/01/2018	12
S.A.S. FADIS	31/01/2019	12	31/01/2018	12
EURL CAL	31/01/2019	12	31/01/2018	12
EURL FAMECK VOYAGES	31/01/2019	12	31/01/2018	12
EURL PARFUDIS	31/01/2019	12	31/01/2018	12
EURL MLT OPTIQUE	31/01/2019	12	31/01/2018	12
EURL MLT SPORTS & LOISIRS	31/01/2019	12	31/01/2018	12
SCI LOUVRE	31/12/2018	12	31/12/2017	12
EURL M2L	31/01/2019	12	31/01/2018	12
SCI JEUNESSE	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI AERIE	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI ETOILE	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI OPERA	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI BEAUBOURG	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI DAUPHINE	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI BEAUVAU	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI CHATELET	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI SORBONNE	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI VENDOME	31/12/2018	12	31/12/2017	12
S.A.S. ROMBASDIS	31/01/2019	12	31/01/2018	3
SCI ACERAS	31/12/2018	12	31/12/2017	3
SCI ELYSEE	31/12/2018	12	31/12/2017	12

Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes consolidés ont été établis pour la première fois pour les comptes arrêtés au 31/01/2007.

Au 31 janvier 2019, le périmètre comprenait 22 sociétés tout comme l'exercice précédent.

Toutes sont intégrées globalement.

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
FIFAM	IG	100,00	100,00
FADIS	IG	98,64	98,64
FAMECK VOYAGES	IG	98,64	98,64
CAL	IG	98,64	98,64
M2L	IG	98,64	98,64
MLT OPTIQUE	IG	98,64	98,64
MLT SPORT	IG	98,64	98,64
PARFUDIS	IG	98,64	98,64
SCIAERIE	IG	100,00	100,00
SCIBEAUBOURG	IG	100,00	100,00
SCIBEAUVAU	IG	99,67	99,67
SCICHATELET	IG	99,49	99,49
SCIDAUPHINE	IG	99,71	99,71
SCIDE L'ETOILE	IG	100,00	100,00
SCILA JEUNESSE	IG	100,00	100,00
SCILOUVRE	IG	98,30	98,30
SCIOPERA	IG	100,00	100,00
SCISORBONNE	IG	98,90	98,90
SCIVENDOME	IG	100,00	100,00
ROMBASDIS	IG	98,64	98,64
SCIACERAS	IG	100,00	100,00
SCIELYSEE	IG	100,00	100,00

Variation du périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice.

Écarts d'acquisition et écart d'évaluation

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée :

- Pour les biens destinés à l'exploitation, à la valeur d'utilité des actifs et des passifs,
Pour les biens non destinés à l'exploitation, à leur valeur de marché à la date d'acquisition, ou, en l'absence de marché, à la valeur nette vénale des coûts de sortie.

On appelle « écart d'évaluation » la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition déterminé lors de la première consolidation d'une société correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres retraités de la société à la date de prise de contrôle.

▪ Ecarts d'acquisition positifs

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

▪ Ecarts d'acquisition négatifs

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges ».

Les écarts d'acquisition négatifs sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

• CAL

Lot n°1

Les titres ont été souscrits à la valeur nominale lors de la constitution de la société : 6 098 €.

Il n'y a pas d'écart d'acquisition à constater.

Lot n°2

Les titres ont été rachetés à l'euro symbolique.

Valeur des capitaux propres au 31/01/2006	18 637 €
---	----------

Coût d'acquisition définitif des parts sociales	1 €
---	-----

Quote part des capitaux propres détenus	100%
---	------

Ecart de première de consolidation	-18 636 €
------------------------------------	-----------

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat selon un plan de reprise et de provision.

La reprise de l'écart d'acquisition s'est effectuée sur 5 ans selon le mode linéaire :

- Reprises antérieures	18 636 €
- Reprise de l'exercice	-
- Reprises cumulées	18 636 €
- Solde sur provision sur titres	-

• PARFUDIS

Dans le cadre de l'augmentation de capital d'un montant de 58 048 € par compensation d'une somme détenue dans le compte courant S.A.S. Fadis chez Parfudis puis d'une réduction de capital en résorbant le report à nouveau débiteur à la date du 31 janvier 2003, nous avons déterminé l'écart d'acquisition suivant :

- Valeur des capitaux propres au 31/01/2003	28 546 €
- Coût d'acquisition définitif des parts sociales	66 048 €
- Quote part des capitaux propres détenus	100%
- Ecart d'acquisition	37 502 €

Cet écart n'est pas affectable à des actifs ou passifs identifiables, il sera en conséquence affecté en totalité à l'écart d'acquisition.

L'amortissement de l'écart d'acquisition s'effectuera sur 5 ans selon le mode linéaire :

- Amortissements antérieurs	37 502 €
- Amortissement de l'exercice N	-
- Amortissements cumulés	37 502 €



E Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

- **FADIS**

- L'écart constaté sur le fonds de commerce :

Au regard des usages pratiqués dans ce secteur d'activité, l'écart d'évaluation du fonds de commerce pour les comptes consolidés au 31/01/2006 a été évalué à 32 887 211€.

Il paraît important d'ajouter que la tendance actuelle du chiffre d'affaires permet d'affirmer qu'il n'y a pas lieu de déprécier le fonds de commerce.

- L'écart constaté sur l'immobilier a été déterminé dans la même étude.

L'amortissement de l'écart d'évaluation sur les constructions s'effectuera sur 20 ans selon le mode linéaire :

Montant brut de l'écart	6 318 125 €
Amortissement de l'exercice N	315 906 €
Amortissements antérieurs	3 790 872 €
Valeur nette au 31/01/2019	2 211 347 €

- Ecart d'acquisition

Valeur des capitaux propres	6 594 313 €
Ecart d'évaluation sur fonds de commerce	32 887 221 €
Plafonnement écart d'évaluation sur fonds	- 3 234 433 €
Ecart d'évaluation sur construction	6 318 125 €
Impôt différé sur écart d'évaluation / construction	- 2 106 042 €
Quote-part des capitaux propres détenus	98%
Coût d'acquisition définitif des actions	39 650 000 €
Ecart d'acquisition	0 €

Afin d'avoir une représentation plus fidèle de la situation de l'impôt différé, il a été décidé de constater l'impôt différé sur la plus-value latente de la construction.

A la date du 27 septembre 2013, il a été acquis 12 titres pour une valeur de 125 166 €

- Valeur des capitaux propres au 31/01/2013 5 653 115 €
- Résultat 2013 : -176298 € / 365*239 - 115 439 €
- Détermination de la valeur pour 2 500 actions 5 537 676 €
- Valeur de l'action : 2 215 €
- 12 actions = 2 215 € * 12 soit 26 580 €
- D'où un écart d'acquisition constaté de 98 586 €

La durée d'amortissement des écarts d'acquisition positifs appliquée correspond à la durée retenue pour le calcul de la rentabilité globale de l'investissement. En l'espèce, une durée de 5 ans a été retenue.

- Amortissements antérieurs 91 779 €
- Amortissement de l'exercice N 6 807 €
- Amortissements cumulés 98 586 €
- Valeur nette au 31/01/2019 0 €

- Reclassement obligatoire des Parts de Marché :

Pour les exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2016, les groupes doivent obligatoirement reclasser en écart d'acquisition les parts de marché existantes à leur bilan d'ouverture.

Cette modification réglementaire constitue un changement de méthode comptable.

De ce fait, les parts de marché inscrites à l'actif du bilan consolidé, en « immobilisations incorporelles » au 01/02/2017 ont été reclassées dans le poste « écart d'acquisition » pour 29 652 788 €.

- Détermination et Amortissement de l'Ecart d'Acquisition :

Le règlement ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015 prévoit que :

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

En contrepartie, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice,

Les écarts d'acquisition qui ont une durée d'utilisation limitée sont amortis linéairement sur cette durée,

Dans les cas exceptionnels où la durée d'utilisation est limitée mais où elle ne peut pas être déterminée de façon fiable, les écarts d'acquisition sont amortis forfaitairement sur 10 ans.

De ce fait, au 01/02/2017, le groupe a procédé à une nouvelle analyse de ses écarts d'acquisition et a maintenu ses pratiques pour chaque écart d'acquisition :

- le non amortissement de l'écart d'acquisition de 29 652 788 € au 31/01/2019,
- le maintien de l'amortissement pour les autres écarts d'acquisition

Aussi, et en complément, il est important d'ajouter que la tendance actuelle du chiffre d'affaires permet d'affirmer qu'il n'y a pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition non amorti et de durée non limitée d'un montant de 29 652 788 €.



Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les biens financés par crédit-bail ont été portés à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt. Le règlement CRC n°99-02 considère comme méthode préférentielle la comptabilisation suivante :

- au bilan, sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.



Un contrat de crédit-bail avait été signé en date du 18 décembre 1998 pour le financement du transfert du magasin. Le montant total du crédit-bail s'élevait à 10 671 431 euros et se décomposait comme suit :

Terrain	1 057 996 euros
Constructions	<u>9 613 435 euros</u>
Total	10 671 431 euros

La levée d'option du crédit-bail a été effectuée le 17 décembre 2013.

Ces montants ont été comptabilisés en immobilisations et amortis de la manière suivante :

Valeur brute de la construction comptabilisée	9 613 435 euros
Amortissements antérieurs	9 184 449 euros
Amortissements de l'exercice 2019	428 985 euros
Amortissements cumulés	<u>9 613 345 euros</u>
Valeur nette au 31/01/2019	0 euro

Les amortissements au titre des exercices 2015, 2016 et 2017 n'avaient pas été comptabilisés et avaient été corrigés en 2018.

▪ Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Stocks

Les stocks des sociétés FIFAM, CAL, PARFUDIS, MLT OPTIQUE, MLT SPORTS & LOISIRS, ROMBASDIS et M2L sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les CGV et les CPV)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.



Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en comptes de régularisation.

Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes.

Les effets de variations de taux d'impôts et/ou le changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôts différés existant affectent le résultat de l'exercice.

Conformément au règlement 99-02 du CRC, les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

L'impôt est calculé sans actualisation.

Les impôts différés sont calculés sur :

- Les décalages fiscaux temporaires
- Les retraitements de crédit-bail
- Les indemnités de retraite
- Les éliminations de cessions internes d'immobilisations

Conformément au règlement 99-02, le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt différé doit être réexaminé à chaque clôture.

Conformément au règlement 99-02, §310 et 312, les actifs d'impôt différé, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles, à des crédits d'impôt ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe des comptes annuels sociaux.

Dans les comptes consolidés ainsi présentés, ces engagements sont comptabilisés (méthode préférentielle).

Les engagements de retraite ont été calculés en évaluant selon la méthode prospective (méthode préférentielle), ce que la société devrait verser à ses salariés partant en retraite en fonction :

- de la législation sociale et la convention collective nationale appliquée par la société,
- de la durée d'activité restante des salariés supposés présents au moment de leur départ en retraite en fonction du taux de rotation du personnel et des tables de mortalité,
- des salaires réévalués jusqu'à la date de départ en retraite,
- du taux d'actualisation de 1.5%.

Les engagements de retraite sont déterminés en retenant l'hypothèse selon laquelle le départ est à l'initiative du salarié (âge retenu : 63 ans).

Le calcul de l'engagement de retraite a été effectué en tenant compte des charges sociales à hauteur de 32%.

Le montant des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière s'élève à 655 706 euros au 31 janvier 2019.

Dividendes intragroupes

La SCI Louvre a versé 15 559 € à FADIS S.A.S. au titre de la distribution de son résultat de l'exercice clos au 31/12/2017.

Les SCI BEAUVAU, SORBONNE, DAUPHINE et CHATELET ont versé un total de 36 112 € à la SCI BEAUBOURG au titre de la distribution de leur résultat de l'exercice clos le 31/12/2017.

La S.A.S. FADIS a versé 1 972 800 € à la S.A.S. FIFAM au titre de la distribution de résultat de l'exercice clos au 31/01/2018.

Ces montants ont été éliminés lors de la consolidation des comptes.

Ecritures intragroupes

Les créances et dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés.



E. Leclerc

Intégration fiscale

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont les suivantes : FIFAM – FADIS – FAMECK VOYAGES – CAL – PARFUDIS - M2L – MLT OPTIQUE, MLT SPORTS & LOISIRS et ROMBASDIS.

FIFAM est la société mère de cette intégration fiscale.

La troisième conception, dite « la méthode de réallocation des économies », définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;
- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

CICE

Il a été constaté au 31 janvier 2019 un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi d'un montant de 464 215 euros, calculé en fonction des salaires versés du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Ce crédit d'impôt a été comptabilisé en déduction de l'impôt sur les sociétés.

Le CICE de l'année 2017 a été utilisé pour le financement des investissements. En outre, ce crédit d'impôt n'a pas contribué au financement d'une éventuelle hausse des bénéfices distribués, ni augmenté les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Notes annexes sur les postes du bilan

Annexe 1 - Ecart d'acquisition (goodwill)

Libellé	2 018	2019	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	29 788 876	29 788 876						
Amortissements des écarts d'acquisition	(129 281)	(136 088)			(6 807)			
Dépréciations des écarts d'acquisition								
Valeur nette	29 659 595	29 652 788			(6 807)			
Ecart d'acquisition passif								
Reprise d'écart d'acquisition passif								
Valeur nette								

Les écarts d'acquisitions sont affectés aux entités suivantes :

Libellé	Brut	Amort.	Dépré.	Net
Ecart d'acquisition	29 788 876	(136 088)		29 652 788
Partenaires				
P-FADIS	29 751 374	(98 586)		29 652 788
P-PARFUDIS	37 502	(37 502)		
Partenaires hors groupe				
Ecart d'acquisition passif				
Partenaires				
Partenaires hors groupe				

L'écart d'acquisition rattaché à FADIS se décompose comme suit :

	Valeur Brute	Amortissement	Valeur nette
Fonds de commerce	29 652 788 euros	0 euro	29 652 788 euros
Acquisition de titres	98 586 euros	98 586 euros	0 euro

Annexe 2.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2018	2019	Augmentation (Inv, Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement		10 064	10 064				
Concessions, brevets et droits similaires	402 239	484 631	63 717				18 675
Fonds commercial	842 404	842 404					
Autres immobilisations incorporelles	1 134 983	1 134 983					
Avances et acomptes s/imm. incorp.	18 675	10 850	10 850				(18 675)
Immobilisations incorporelles	2 398 302	2 482 933	84 631				
Terrains	1 619 885	1 819 885	200 000				
Agencements et aménagements de terrains	930 263	930 263					
Constructions	23 778 665	40 045 931	6 754 296				9 512 970
Constructions sur sol d'autrui	1 822 359	1 834 570	112 205	(99 994)			
Installations techniques, matériel & outillage	5 866 910	6 395 291	567 831	(139 560)			100 109
Autres immobilisations corporelles	5 751 176	7 853 691	302 485	(80 393)			1 880 424
Immobilisations corporelles en cours	12 995 365	852 821	32 549	(792 699)			(11 382 393)
Immobilisations corporelles	52 764 623	59 732 451	7 969 366	(1 112 647)			111 109
Total	55 162 924	62 215 384	8 053 998	(1 112 647)			111 109
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Immobilisations corporelles	13 979 006	13 901 025					

Annexe 2.2 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2018	2019	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement		(1 845)	(1 845)				
Concessions, brevets et droits similaires	(358 415)	(401 575)	(43 159)				
Amortissements des immobilisations incorporelles	(358 415)	(403 420)	(45 004)				
Agencements et aménagements de terrains	(886 940)	(905 587)	(18 647)				
Constructions	(17 540 213)	(19 550 520)	(2 010 306)				
Constructions sur sol d'autrui	(1 103 557)	(1 146 058)	(142 496)	99 994			
Installations techniques, matériel & outillage	(3 244 419)	(3 838 877)	(734 018)	139 560			
Autres immobilisations corporelles	(4 008 337)	(4 372 810)	(444 866)	80 393			
Amortissements des immobilisations corporelles	(26 783 465)	(29 813 851)	(3 350 333)	319 947			
Amortissements sur actif immobilisé	(27 141 880)	(30 217 271)	(3 395 338)	319 947			
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>	<i>(9 838 774)</i>	<i>(10 713 661)</i>					
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>(9 838 774)</i>	<i>(10 713 661)</i>					

Annexe 3.1 Valeurs brutes des actifs financiers

Libellé	2018	2019	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	75	75						
Titres immobilisés (non courants)	3 004 802	3 023 073	18 342					(71)
Prêts	72 158	78 709	6 911	(359)				
Dépôts et cautionnements versés	250 313	249 948	5 786	(6 150)				
Autres créances immobilisées	64 838	63 188	148	(1 869)				71
Immobilisations financières	3 392 185	3 414 993	31 186	(8 378)				
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	3 392 185	3 414 993	31 186	(8 378)				

Libellé	2019	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Prêts	78 709	78 709					
Dépôts et cautionnements versés	249 948						249 948
Autres créances immobilisées	63 188						63 188
Total	391 846	78 709					313 137

Annexe 4. Stocks et en-cours

Libellé	2019			2018		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	48 805		48 805	44 033		44 033
En-cours de biens						
En-cours de services						
Produits intermédiaires finis						
Stocks de marchandises	8 957 779	(295 275)	8 662 504	8 659 910	(259 340)	8 400 570
Stocks et en-cours	9 006 584	(295 275)	8 711 309	8 703 942	(259 340)	8 444 602

Annexe 5. Impôt différé

Libellé	2018	2019	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Valeur nette d'impôt différé	(1 796 812)	(1 594 449)	205 715				(3 351)
Impôts différés - actif	0	0	141 477				(141 477)
Impôts différés - passif	1 796 813	1 594 449	(64 238)				(138 126)
Fiscalité différée (décalages temporaires)	36 364	20 150	(16 214)				
Impôts différés - actif	36 364	20 150	(16 214)				
Fiscalité différée (retraitements)	(1 833 176)	(1 614 599)	221 928				(3 351)
Fiscalité différée : compensation Actif/Passif	0	0					(0)
Impôts différés (Activation du crédit-bail)	18 423	14 071	(1 001)				(3 351)
Impôts différés (Activation des engagements de retraite)	163 710	218 589	54 859				(0)
Impôts différés (Elim. des frais d'établissement)	3 951	2 481	(1 470)				0
Annulation de la fiscalité avant compensation	(327 750)	(465 876)					(138 126)
Fiscalité différée (écritures manuelles)	105 302	210 604	105 302				
Fiscalité différée : compensation Actif/Passif	1 796 813	1 594 449					(202 364)
Impôts différés (Homogénéisation des amortissements)	(846 624)	(846 624)					
Impôts différés (Activation du crédit-bail)	496 056	353 038	(143 017)				
Impôts différés (Elim. Des prov.réglées)	369 110	447 889	78 779				
Annulation de la fiscalité avant compensation	(2 124 563)	(2 060 325)					64 238
Impôts différés (Ecart d'évaluation)	2 106 021	2 106 021					
Autres							0
Valeur nette par catégorie	(1 796 812)	(1 594 449)	205 715				(3 351)

Annexe 6.1 Actif circulant

Libellé	2019			2018		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	1 632 034	(143 837)	1 488 198	2 203 787	(95 125)	2 108 662
Clients et comptes rattachés	1 632 034	(143 837)	1 488 198	2 203 787	(95 125)	2 108 662
Avances et acomptes versés sur commandes	535 446		535 446	527 984		527 984
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	53 493		53 493	55 178		55 178
Créances fiscales hors IS part < 1an	1 628 675		1 628 675	1 254 594		1 254 594
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	827 298		827 298	656 430		656 430
Comptes courants part < 1an	1 690 208		1 690 208	1 047 286		1 047 286
Autres créances part < 1an	1 866 652	(62 705)	1 803 946	1 532 555	(73 587)	1 458 968
Charges constatées d'avance part < 1 an	809 072		809 072	696 363		696 363
Autres créances et comptes de régularisation	7 410 844	(62 705)	7 348 138	5 770 390	(73 587)	5 696 803
Actif circulant	9 042 878	(206 542)	8 836 336	7 974 177	(168 712)	7 805 465

Libellé	2019	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<3 ans	4 ans<<3 ans	Au dela
Clients et comptes rattachés part < 1 an	1 632 034	1 632 034					
Clients et comptes rattachés	1 632 034	1 632 034					
Avances et acomptes versés sur commandes	535 446	535 446					
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	53 493	53 493					
Créances fiscales hors IS- part < 1an	1 628 675	1 628 675					
Etat Impôt sur les bénéfices - part < 1an	827 298	827 298					
Comptes courants - part < 1an	1 690 208	1 690 208					
Autres créances part < 1an	1 866 652	1 866 652					
Autres créances et comptes de régularisation	6 601 772	6 601 772					
Actif circulant	8 233 806	8 233 806					

Annexe 7. Trésorerie nette

Libellé	2018	2019
Trésorerie active nette	492 310	489 610
Disponibilités	492 310	489 610
Concours bancaires (trésorerie passive)	7 272 556	10 006 934
Trésorerie à court terme	(6 780 246)	(9 517 324)
Trésorerie passive assimilée à une dette	20 155	28 632
Concours bancaires (dettes)	20 155	28 632
Trésorerie à long terme	(20 155)	(28 632)
Trésorerie nette	(6 800 401)	(9 545 956)

Les comptes à terme ne sont pas présentés dans le tableau de flux de trésorerie car ils n'ont pas été ouverts moins de 3 mois avant la clôture, conformément à l'avis n°30 de l'OEC.

Annexe 8. Provisions des impôts différés

Libellé	2018	2019	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Autres provisions pour risques < 1 an	2 871 038	3 302 020	438 836	(7 855)			
Provisions pour pensions et retraites > 1 an	491 130	655 706	175 404	(10 828)			
Autres provisions pour charges < 1 an	318 456	252 877	252 877	(318 456)			
Impôts différés passif	1 796 813	1 594 449					(202 364)
Provisions et impôts différés	5 477 437	5 805 052	867 117	(337 139)			(202 364)

Au 31/01/2019, les provisions pour risques concernent FIFAM, FAMECK VOYAGES et PARFUDIS. Il s'agit notamment :

- FIFAM

Provision pour litige SWAP du 01/11/2014 au 31/01/2019	2 682 602 euros
Provisions pour litiges prud'homaux	301 530 euros
Provision assignation LIDL accord marge arrière	289 426 euros
Dépréciation franchises Assurandis	<u>7 801 euros</u>
Total FIFAM	3 281 359 euros

- FAMECK VOYAGES

Provision pour fraude client	10 848 euros
------------------------------	--------------

- PARFUDIS

Provision pour transaction GOGLIA	9 812 euros
-----------------------------------	-------------

Au 31/01/2019, les provisions pour charges concernent uniquement FIFAM. Il s'agit notamment :

Dépréciation des comptes BRIL et TL	24 287 euros
Provision points fidélités à payer	<u>228 590 euros</u>
Total	252 777 euros



E Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

Au 31/01/2019, la provision pour retraite se décompose ainsi :

Société	Engagements au 31/01/2018	Dotation	Reprise	Engagements au 31/01/2019
FIFAM	432 107	155 770	0	587 877
CAL	13 907	6 930	0	20 837
PARFUDIS	4 418	1 590	0	6 008
FAMECK VOYAGES	1 046	2 151	0	3 197
M2L	16 402	0	10 828	5 574
MLT OPTIQUE	830	1 862	0	2 692
MLT SPORTS & LOISIRS	1 487	2 707	0	4 184
ROMBASDIS	20 933	4 394	0	25 327
Total	491 130	175 404	10 828	655 706

Le groupe faisant l'objet d'une intégration fiscale, les impôts différés actif et passif ont été compensés.

Annexe 9. Dettes financières

Libellé	2018	2019	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	35 779 112	33 739 662	3 430 479	(5 570 985)			101 055
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	25 505	1 045 965	1 130 090	(109 630)			
Dépôts et cautionnements reçus	227 631	271 284	43 653				
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	726 043	656 999		(69 044)			
Intérêts courus sur emprunts	23 933	24 746	1 088	(275)			
Dettes rattachées à des participations	86 869	67 052		(19 817)			
Concours bancaires (trésorerie passive)	7 272 556	10 006 934					2 734 378
Concours bancaires (dettes)	20 155	28 632					8 477
Dettes financières	44 161 802	45 841 274	4 605 310	(5 769 750)			2 843 911
<i>Dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>2 563 295</i>	<i>2 026 424</i>					

Libellé	2019	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an	33 739 662	9 862 498	4 836 921	2 092 032	2 910 899	3 375 729	10 661 583
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	1 045 965	220 573	168 802	169 518	170 244	90 981	225 848
Dépôts et cautionnements reçus	271 284						271 284
Autres emprunts et dettes assimilées - part > 1 an	656 999	656 999					
Intérêts courus sur emprunts	24 746	24 746					
Dettes rattachées à des participations	67 052	67 052					
Concours bancaires (trésorerie passive)	10 006 934	10 006 934					
Concours bancaires (dettes)	28 632	28 632					
Dettes financières	45 841 274	20 867 434	5 005 723	2 261 550	3 081 143	3 466 710	11 158 714

Annexe 10 Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	2018	2019
Dettes fournisseurs part < 1 an	7 527 288	8 166 989
Dettes fournisseurs	7 527 288	8 166 989
Avances acomptes reçus sur commandes	202 232	257 021
Dettes sociales part < 1 an	1 975 995	1 955 045
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	1 094 227	1 286 425
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	12 875	1 467
Comptes courants groupe part < 1 an	893 502	1 238 441
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	892 233	2 900 266
Autres dettes part < 1 an	437 577	525 469
Produits constatés d'avance part < 1 an	293 756	397 532
Autres dettes et comptes de régularisation	5 802 398	8 561 667
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	13 329 686	16 728 656

Libellé	2019	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs part < 1 an	8 166 989	8 166 989					
Avances acomptes reçus	257 021	257 021					
Dettes sociales part < 1 an	1 955 045	1 955 045					
Dettes fiscales hors IS part < 1 an	1 286 425	1 286 425					
Impôts sur les bénéfices part < 1 an	1 467	1 467					
Comptes courants groupe part < 1 an	1 238 441	1 238 441					
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	2 900 266	2 900 266					
Autres dettes part < 1 an	525 469	525 469					
Produits constatés d'avance part < 1 an	397 532	284 776					
Autres dettes et comptes de régularisation	16 728 656	16 615 900					
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	16 728 656	16 615 900					

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

Annexe 11. Chiffre d'affaires

Libellé	2019	2018
Ventes de marchandises	98 765 683	89 417 375
Production vendue de biens	622 084	596 247
Production vendue de services	2 145 051	1 644 150
Produits des activités annexes	453 998	395 953
Rabais, remises et ristournes accordés	(1 555 636)	(1 017 982)
Chiffre d'affaires	100 431 181	91 035 743

Annexe 12. Autres produits d'exploitation

Libellé	2019	2018
Subventions d'exploitation	2 583	17 120
Reprise sur provisions d'exploitation	326 311	217 623
Rep./Prov. engagements de retraite	10 828	
Rep./Dépr. sur actif circulant	287 131	264 675
Transferts de charges d'exploitation	550 666	333 676
Autres produits	116 898	158 652
Autres produits d'exploitation	1 294 417	991 745

Annexe 13. Achats consommés

Libellé	2019	2018
Achats de marchandises	(75 264 936)	(68 681 334)
Achats d'études et prestations de services	(335 866)	(284 074)
Autres achats		
Achats intra-groupe		
Achats non stockés de matières et fournitures	(955 041)	(753 813)
Variation stocks de marchandises	297 870	753 955
Achat m.p., fourniture & aut. appro.	(250 962)	(230 280)
Var. stocks mp, fourniture & autres appro.	4 772	8 040
Achats consommés	(76 504 163)	(69 187 505)

Annexe 14. Charges externes

Libellé	2019	2018
Sous-traitance	(969 408)	(835 907)
Redevances de crédit-bail	(38 982)	(7 351)
Locations immobilières et charges locatives	(1 154 514)	(822 946)
Locations mobilières et charges locatives	(261 815)	(170 511)
Entretien et réparations	(488 111)	(410 549)
Primes d'assurances	(178 803)	(165 884)
Autres services extérieurs	(79 072)	(58 754)
Personnel détaché et intérimaire	(182 165)	(484 199)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(327 308)	(280 940)
Publicité, publications, relations publiques	(1 044 412)	(938 052)
Transport	(7 639)	(6 787)
Déplacements, missions et réceptions	(136 408)	(121 566)
Frais postaux et frais de télécommunications	(55 789)	(52 274)
Frais bancaires	(541 108)	(473 162)
Autres charges externes	(583 894)	(497 193)
Autres charges	(89 418)	(48 706)
Charges externes	(6 138 844)	(5 374 781)

Annexe 15. Impôts et taxes

Libellé	2019	2018
Impôts et taxes sur rémunérations	(186 375)	(163 220)
Autres impôts et taxes	(1 570 780)	(1 373 216)
Impôts et taxes	(1 757 155)	(1 536 437)

Annexe 16. Charges de personnel

Libellé	2019	2018
Rémunérations du personnel	(9 272 595)	(8 418 485)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(3 067 774)	(2 786 847)
Autres charges de personnel	(1 493)	
Charges de personnel	(12 341 862)	(11 205 332)

Annexe 17. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2019	2018
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(45 004)	(32 766)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(3 339 035)	(1 933 355)
Dot. aux provisions d'exploitation	(281 338)	(1 141 933)
Dot/Prov. engagements de retraite	(175 404)	(46 267)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(360 896)	(367 038)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(4 201 677)	(3 521 359)



E. Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

Annexe 18. Produits financiers

Libellé	2019	2018
Dividendes des autres participations	9 677	5 386
Revenus des créances rattachées à des participations	90	96
Autres produits financiers	11 874	21 680
Produits financiers	21 641	27 163

Annexe 19. Charges financières

Libellé	2019	2018
Charges d'intérêts	(567 841)	(511 545)
Autres charges financières	(8 852)	(9 242)
Dot. aux provisions à caractère financier	(401 145)	
Charges financières	(977 839)	(520 787)

Annexe 20. Produits exceptionnels

Libellé	2019	2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 110	90 759
Produits excep. s/ exercices antérieurs	260 413	236 775
Produits de cession d'immo. corp.	797 399	1 672 231
Produits de cession de titres		231 033
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.	6 457	
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel		44 600
Produits exceptionnels	1 065 379	2 275 398

Annexe 21. Charges exceptionnelles

Libellé	2019	2018
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(10 873)	(10 615)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(392 698)	(342 412)
VNC des immo. corp. cédées	(792 699)	(1 683 408)
VNC des titres cédés		(28 660)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	(11 298)	
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(9 230)	
Charges exceptionnelles	(1 216 799)	(2 065 095)

Annexe 22. Charges d'impôts

Libellé	2019	2018
Impôt sur les bénéfices	(380 420)	(727 798)
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	272 226	240 553
Impôts différés	205 715	222 917
Carry-back	481 881	497 269
Charges d'impôts	579 402	232 941

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	2019.01
Résultat des entreprises intégrées	246 873
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	572 595
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(325 721)
Taux d'impôt de l'entité consolidante	33,33%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	108 574
Effets des différences de base	(330 798)
Effets des différences de taux	47 092
Effets des dispositions fiscales particulières	754 535
Ecritures manuelles sur Impôt	
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	579 402
CHARGE D'IMPOT REELLE	579 402
ECART	0
Taux effectif d'impôt	177,88%

Autres Informations

Effectifs

Effectifs moyens	Ouverture	Clôture
Effectif moyen interne	356	378
Cadres	22	22
Agents de maîtrise et techniciens	45	48
Employés	289	308
Ouvriers		
Effectif moyen intérimaire		
Intérimaires		
Effectif moyen total	356	378

Engagements hors-bilan

❖ *Dettes Garanties par des suretés réelles*

TOTAL : 38 902 939 euros

➤ FADIS

1 OSEO

En 2011 pour deux emprunts consentis à la société PARFUDIS

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché
Ces emprunts, de durées respectives de 10 et 7 ans s'élèvent
à 430 000 euros et 125 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 **129 280**

2 OSEO

En 2011 pour deux emprunts consentis à la société FAMECK VOYAGES

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché
Ces emprunts, de durées respectives de 7 et 10 ans s'élèvent
à 40 000 euros et 70 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 **21 046**

3 EDEL

En 2013 pour une ouverture de crédit consentie à la SAS FIFAM sur 120 mois

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de
110 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 **57 166**

4 BPI FINANCEMENT

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 10 ans

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de
110 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 **57 639**



E Leclerc

5 BPI FINANCEMENT

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 12 ans

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 280 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 171 516

6 EDEL

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société MLT OPTIQUE sur 120 mois

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 250 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 129 921

7 BPI FINANCEMENT

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société MLT OPTIQUE sur 10 ans

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 250 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 130 997

8 CREDIT COOPERATIF

En 2015 pour des emprunts consentis par le Crédit Coopératif

hypothèque conventionnelle de 1er rang en concurrence avec le CIC,
le Crédit Mutuel et EDEL, à hauteur de 2 660 000 € en principal, plus intérêts,
commissions, frais et accessoires sur l'ensemble immobilier sis
1 avenue François Mitterrand 57290 FAMECK

Nantissement de compte titres financiers à hauteur de 26 600 €

Capital restant dû au 31/01/2019 2 298 066

9 EDEL

En 2015 pour des emprunts consenti à la Société FIFAM sur 120 mois

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 1 500 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 1 096 696

10 OSEO

En 2008 pour un emprunt de 277 500 euros sur 12 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **44 266**

11 CRCA

En 2008 pour un emprunt de 277 500 euros sur 12 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **30 530**

12 OSEO

En 2012 pour un emprunt de 460 000 euros sur 10 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **182 710**

13 CREDIT MUTUEL

En 2014 pour un emprunt de 400 000 euros sur 13 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **276 449**

14 EDEL

En 2015 pour un emprunt de 340 000 euros sur 10 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **220 074**

15 CRCA

En 2006 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 180 mois

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **3 052 290**

16 CAISSE D'EPARGNE

En 2006 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 180 mois

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **378 096**

17 BPI FINANCEMENT

En 2017 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 120 mois

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **2 326 794**

18 CAISSE D'EPARGNE

En 2006 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 180 mois

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **348 090**

19 OSEO

En 2006 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 180 mois

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **1 685 212**

20 SOCIETE GENERALE

En 2006 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 180 mois

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 1 165 000

21 BANQUE POPULAIRE

En 2012 pour un emprunt de 460 000 euros sur 10 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 166 483

22 CREDIT COOPERATIF

En 2017 pour un emprunt de 700 000 euros sur 15 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 635 525

23 BECM

En 2017 pour un emprunt de 3 000 000 euros sur 14.5 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 2 722 041

24 CIC

En 2017 pour un emprunt de 2 500 000 euros sur 15 ans

Hypothèque en premier rang de l'immeuble commercial
Nantissement en rang 15
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 2 313 571



E. Leclerc

25 BECM

En 2017 pour un emprunt de 2 500 000 euros sur 15 ans

Hypothèque en premier rang de l'immeuble commercial pari passu avec :

- CIC Est pour son concours de 2 500 000 €
- Crédit coopératif Est pour son concours de 2 660 000 €
- CIC Est pour son concours de 340 000 €

Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce de l'hypermarché pari passu avec

- CIC Est pour son concours de 2 500 000 €
- Crédit coopératif Est pour son concours de 2 660 000 €
- CIC Est pour son concours de 340 000 €

Capital restant dû au 31/01/2019 **2 215 396**

➤ **FIFAM**

1 Crédit Agricole de Lorraine

En 2006 pour un emprunt de 19 825 000 euros

Nantissement des 2 450 actions FADIS sur 15 ans, dont 12 mois de différé en capital

La mainlevée pourra être donnée si les résultats des sociétés FADIS et FIFAM suffisent à assurer la couverture de la part à un an au plus des emprunts, et ce, durant trois exercices consécutifs.

Capital restant dû au 31/01/2019 **3 052 290**

2 Caisse d'Epargne de Lorraine et de Champagne Ardennes

En 2006 pour un emprunt de 4 000 000 euros

Nantissement des 2 450 actions FADIS sur 15 ans à raison de 50 % chacune.

La mainlevée pourra être donnée si les résultats des sociétés FADIS et FIFAM suffisent à assurer la couverture de la part à un an au plus des emprunts, et ce, durant trois exercices consécutifs.

Capital restant dû au 31/01/2019 **726 186**

3 Société Générale

En 2006 pour un emprunt de 5 825 000 euros

Nantissement des 2 450 actions FADIS sur 16 ans, dont un an de différé partiel.

Capital restant dû au 31/01/2019 **1 165 000**

4 OSEO

En 2006 pour un emprunt de 10 000 000 euros

Nantissement des 2 450 actions fadis sur 15 ans

La mainlevée pourra être donnée si les résultats des sociétés FADIS et FIFAM suffisent à assurer la couverture de la part à un an au plus des emprunts, et ce, durant trois exercices consécutifs.

Capital restant dû au 31/01/2019 **1 685 212**

5 EDEL

En 2013 pour un emprunt de 110 K€

Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

Capital restant dû au 31/01/2019 **57 166**

6 BPI

En 2013 pour un emprunt de 110 K€

Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

Capital restant dû au 31/01/2019 **57 639**

7 BPI

En 2013 pour un emprunt de 280 K€

Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

Capital restant dû au 31/01/2019 **171 516**

8 BPI

En 2017 pour un emprunt de 1 900 K€

En 2018 déblocage supplémentaire de 600 K€

Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

Capital restant dû au 31/01/2019 **2 326 794**

9 EDEL

En 2015 pour un emprunt de 1 500K€

Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

Capital restant dû au 31/01/2019 **1 096 696**

10 BECM

En 2015 pour un emprunt de 4 800 K€

Nantissement de compte titres financiers chez un tiers en garantie du remboursement du principal, intérêts, frais, commissions, accessoires, pénalités de retard et indemnités conventionnelles

Capital restant dû au 31/01/2019 **4 800 000**

➤ **FAMECK VOYAGES**

1 OSEO

Nantissement du fonds de commerce de la S.A.S. FADIS sur emprunt de 70 K€

Capital restant dû au 31/01/2019 **21 046**

➤ **M2L**

1 CREDIT MUTUEL

Nantissement du fonds de commerce à hauteur MEXX en garantie de l'emprunt de 240K€

Montant restant dû à la clôture : **66 800**

Nantissement du fonds de commerce à hauteur Z GENERATION en garantie de l'emprunt de 109K€

Montant restant dû à la clôture : **48 212**

Nantissement du fonds de commerce à hauteur VALEGE en garantie de l'emprunt de 155K€

Montant restant dû à la clôture : **68 558**

Nantissement compte sur lequel sont domiciliés en garantie de l'emprunt de 65K€

Montant restant dû à la clôture : **61 251**

➤ **MLT OPTIQUE**

1 BPI – EDEL

Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts d'un montant total de 500K€

Montant restant dû à la clôture : **260 917**

➤ **MLT SPORTS & LOISIRS**

1 CREDIT MUTUEL

Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts d'un montant total de 825K€

Montant restant dû à la clôture : **260 736**

➤ PARFUDIS

1 OSEO

Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts d'un montant total de 555K€

Montant restant dû à la clôture :

129 280

➤ ROMBASDIS

1 OSEO

Nantissement du fonds de commerce de la société FIFAM en garantie des emprunts d'un montant total de 1 093K€

Montant restant dû à la clôture :

992 769

❖ Engagements donnés

TOTAL : 21 283 100 euros

➤ FADIS

1 Au profit de la Société FIFAM

57 166

La société s'est portée caution auprès de la banque EDEL au profit de la SAS FIFAM à hauteur de 110 000 euros sur 120 mois

En-cours au 31.01.2018 :

Conseil d'administration du 24/10/2013

2 Au profit de la Société FIFAM

57 639

La SAS FADIS s'est portée caution solidaire de la SAS FIFAM au profit de la BPI FINANCEMENT pour un emprunt de 110 000 euros sur 10 ans.

Ce cautionnement est limité à hauteur de 110 000 €

Conseil d'administration du 24/10/2013

3 Au profit de la Société FIFAM

171 516

La SAS FADIS s'est porté caution solidaire de la SAS FIFAM au profit de la BPI FINANCEMENT pour un emprunt de 280 000 euros sur 12 ans

Cautionnement limité à :

Conseil d'administration du 24/10/2013



4 Au profit de la Société MLT OPTIQUE

129 921

La SAS FADIS s'est portée caution solidaire de la Société MLT OPTIQUE au profit de la banque EDEL pour un emprunt de 250 000 euros sur 120 mois

Cautionnement limité à :

Conseil d'administration du 24/10/2013

5 Au profit de la Société MLT OPTIQUE

130 997

La SA FADIS s'est portée caution solidaire de la Société MLT OPTIQUE au profit de la BPI FINANCEMENT pour un emprunt de 250 000 euros sur 10 ans

Cautionnement limité à :

Conseil d'administration du 24/10/2013

6 Au profit de la Société FIFAM

1 096 696

La SA FADIS s'est portée caution solidaire de la Société FIFAM au profit de la EDEL pour un emprunt de 1 500 000 euros sur 12 ans

Cautionnement limité à :

7 Au profit de la Société FIFAM

256 888

La SA FADIS s'est portée caution solidaire de la Société FIFAM au profit du CREDIT COOPERATIF pour un emprunt de 300 000 euros sur 10 ans

Cautionnement limité à :

8 Au profit de la Société FIFAM

243 306

La SA FADIS s'est portée caution solidaire de la Société FIFAM au profit du CREDIT COOPERATIF pour un emprunt de 300 000 euros sur 10 ans

Cautionnement limité à :



E Leclerc

9 Au profit de la Société FIFAM

1 942 127

La SA FADIS s'est portée caution solidaire de la Société FIFAM au profit du CREDIT COOPERATIF pour une ouverture de crédit de 1 500 000 euros

Cautionnement limité à :

➤ **FIFAM**

1 Au profit de la société BARROIDIS

412 750

La société s'est portée caution de la Société BARROIDIS envers la banque Populaire de Lorraine - Champagne à hauteur de 412 750 euros.

Caution limitée à 412 750 euros et à une durée expirant lorsque le groupe constitué des sociétés SODIBAR et BARROIDIS produira 5 exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, et avec une capacité d'autofinancement couvrant la part à moins d'un an de l'endettement consolidé.

Conseil de parrainage du 25/06/2009

2 Au profit de la société BARROIDIS

412 750

La société s'est portée caution solidaire de la société BARROIDIS envers OSEO pour un concours bancaire de 3 175 000 euros.

Caution limitée à 412 750 euros et à une durée expirant lorsque le groupe constitué des sociétés SODIBAR et BARROIDIS produira 5 exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, et avec une capacité d'autofinancement couvrant la part à moins d'un an de l'endettement consolidé.

Conseil de parrainage du 25/06/2009



3 Au profit de la Société VANDIS

1 095 600

La société s'est portée caution solidaire de la Société VANDIS envers la BNP PARIBAS en garantie d'un emprunt bancaire de 9 130 000 euros

Cette caution est limitée à 12 % du montant de l'emprunt, soit 1 095 600 euros en principal augmenté des intérêts, frais, commissions et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard. Il sera donné mainlevée du cautionnement au plus tôt à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de prêt global sous réserve, à savoir :

. Que lors de la demande de mainlevée par l'emprunteur les comptes consolidés fassent ressortir une "capacité d'autofinancement consolidée incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit-bail" permettant de couvrir au minimum "les échéances en capital des dettes à long terme et moyen terme élargies au crédit-bail" et ce pendant les 3 exercices consécutifs précédents la demande.

. Que l'emprunteur soit à jour des paiements à l'égard des banques et ait respecté l'ensemble des engagements et obligations mis à charge dans l'acte de prêt global.

Conseil de parrainage du 18/12/2008

4 Au profit de la Société VANDIS

1 095 600

La société s'est portée caution solidaire de la Société VANDIS envers OSEO FINANCEMENT en garantie d'un emprunt bancaire de 9 130 000 euros

Cette caution est limitée à 12 % du montant de l'emprunt, soit 1 095 600 euros en principal augmenté des intérêts, frais, commissions et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard.

Il sera donné mainlevée du cautionnement au plus tôt à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de prêt global sous réserve, à savoir :

. Que lors de la demande de mainlevée par l'emprunteur les comptes consolidés fassent ressortir une "capacité d'autofinancement consolidée incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit-bail" permettant de couvrir au minimum "les échéances en capital des dettes à long terme et moyen terme élargies au crédit-bail" et ce pendant les 3 exercices consécutifs précédents la demande.

. Que l'emprunteur soit à jour des paiements à l'égard des banques et ait respecté l'ensemble des engagements et obligations mis à charge dans l'acte de prêt global.

Conseil de parrainage du 18/12/2008





E Leclerc

5 Au profit de la Société VANDIS

1 095 600

La société s'est portée caution solidaire de la Société VANDIS envers la BP Lorraine - Champagne en garantie d'un emprunt bancaire de 9 130 000 euros

Cette caution est limitée à 12 % du montant de l'emprunt, soit 1 095 600 euros en principal augmenté des intérêts, frais, commissions et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard.

Il sera donné mainlevée du cautionnement au plus tôt à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de prêt global sous réserve, à savoir :

. Que lors de la demande de mainlevée par l'emprunteur les comptes consolidés fassent ressortir une "capacité d'autofinancement consolidée incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit-bail" permettant de couvrir au minimum "les échéances en capital des dettes à long terme et moyen terme élargies au crédit-bail" et ce pendant les 3 exercices consécutifs précédents la demande.

. Que l'emprunteur soit à jour des paiements à l'égard des banques et ait respecté l'ensemble des engagements et obligations mis à charge dans l'acte de prêt global.

Conseil de parrainage du 18/12/2008

6 Au profit de la Société FDS

206 000

La société s'est portée caution solidaire de la Société FDS envers le CREDIT COOPERATIF en garantie d'un emprunt bancaire de 1 030 000 euros

Ce cautionnement est limité à hauteur de 206 000 euros et à une durée expirant lorsque les conditions cumulatives suivantes seront remplies :

. La société SEDAN EXPLOITATION dégagera, pendant 4 exercices consécutifs de 12 mois, une capacité d'autofinancement couvrant une année de l'endettement ;

. La société SEDAN EXPLOITATION dégagera, pendant 4 exercices consécutifs de 12 mois, un résultat supérieur au remboursement annuel de la dette de la société FDS.

Conseil de parrainage du 16/10/2010



7 Au profit de la société SODICHAMP

639 212

La SA FIFAM s'est portée caution solidaire de la société SODICHAMP au profit du CREDIT COOPERATIF pour un concours bancaire de 6 800 000 euros sur 15 ans

Ce cautionnement est limité à hauteur de 816 000 € en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires (244 800 €) jusqu'à justification de 3 exercices consécutifs de 12 mois à compter de la mise à disposition des fonds, avec respect simultané des conditions suivantes :

. Capacité d'autofinancement de la société SODICHAMP, après versement des dividendes à la société FANPAG, supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

. Résultat net de la société SODICHAMP positif, sans report à nouveau négatif, et supérieur ou égal au remboursement annuel(capital + intérêts) de la dette sénior sur FANPAG ;

. Capacité d'autofinancement de la société FANPAG supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

Conseil de parrainage du 19/04/2012

8 Au profit de la Société SODICHAMP

730 563

La société s'est portée caution solidaire de la Société SODICHAMP envers OSEO en garantie d'un emprunt bancaire de 10 200 000 euros sur 15 ans
Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum au remboursement annuel 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

9 Au profit de la Société SODICHAMP

252 332

La société s'est portée caution solidaire de la Société SODICHAMP envers la Banque Populaire de Lorraine Champagne en garantie d'un emprunt bancaire de 3 400 000 euros sur 15 ans
Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum avec au moins 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012



10 Au profit de la Société FANPAG

635 190

La SA FIFAM s'est portée caution solidaire de la société FANPAG au profit du CREDIT COOPERATIF pour un concours bancaire de 6 670 000 euros sur 12 ans et 6 mois dont 6 mois de franchise en capital

Ce cautionnement est limité à hauteur de 800 400 € en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires (240 120 €) jusqu'à justification de 3 exercices comptables consécutifs de 12 mois avec respect des conditions cumulatives suivantes :

. Capacité d'autofinancement de la société SODICHAMP, après versement des dividendes à la société FANPAG, supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

. Résultat net de la société SODICHAMP positif, sans report à nouveau négatif, et supérieur ou égal au remboursement annuel (capital + intérêts) de la dette sénior sur FANPAG ;

. Capacité d'autofinancement de la société FANPAG supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

Conseil de parrainage du 19/04/2012

11 Au profit de la Société FANPAG

628 160

La société s'est portée caution solidaire de la Société FANPAG envers OSEO en garantie d'un emprunt bancaire de 10 000 000 euros sur 12 ans
Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum avec au moins 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

12 Au profit de la Société FANPAG

216 662

La société s'est portée caution solidaire de la Société FANPAG envers la Banque Populaire de Lorraine Champagne en garantie d'un emprunt bancaire de 3 330 000 euros sur 12 ans
Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum avec au moins 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012



E. Leclerc

13 Au profit de la SCAPEST

3 361 000

La société s'est portée caution solidaire et divisée en garantie de divers concours bancaires pour un montant global de 125 000 000 euros qui seront consentis par :

. Le CREDIT COOPERATIF pour un montant de :

14 000 000 euros sur 12 ans
dont 2 ans de différé ;
11 000 000 euros sur 15 ans
dont 2 ans de différé ;

. OSEO pour un montant de :

13 200 000 euros sur 12 ans
dont 2 ans de différé ;
6 800 000 euros sur 15 ans
dont 2 ans de différé ;

. La BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL pour un montant de :

21 500 000 euros sur 12 ans
dont 2 ans de différé ;
13 500 000 euros sur 15 ans
dont 2 ans de différé ;

. La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD-EST
pour un montant de :

12 500 000 euros sur 12 ans
dont 2 ans de différé ;
7 500 000 euros sur 15 ans
dont 2 ans de différé ;

. La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE
pour un montant de :

15 250 000 euros sur 12
ans dont 2 ans de différé
;
9 750 000 euros sur 15
ans dont 2 ans de différé
;

Caution à hauteur de 2,6888% du montant des emprunts en principal, majoré des frais, intérêts et accessoires.

Conseil de parrainage du 30/05/2014



E Leclerc

14 Au profit de la Société LEXYDIS

225 625

Cauton au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement BANQUE ARKEA en garantie d'un concours bancaire de 4 750 000 € pour une durée de 204 mois
Ce cautionnement est consenti au profit de la banque ARKEA jusqu'à concurrence de la somme de 344 375 € pour une durée de 5 ans minimum

Conseil d'administration du 15/10/2015

15 Au profit de la Société LEXYDIS

688 750

Cauton au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement CREDIT COOPERATIF en garantie d'un concours bancaire de 9 500 000 € pour une durée de 18 ans

Ce cautionnement est consenti au profit du CREDIT COOPERATIF jusqu'à concurrence de la somme de 688 750 € pour une durée de 5 ans minimum

Conseil d'administration du 15/10/2015

16 Au profit de la Société LEXYDIS

237 500

Cauton au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL en garantie d'un concours bancaire de 4 750 000 € pour une durée de 216 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL jusqu'à concurrence de la somme de 237 500 € pour une durée minimale de 7 ans

Conseil d'administration du 15/10/2015

17 Au profit de la Société LEXYDIS

171 000

Cauton au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque ARKEA en garantie d'un concours bancaire de 1 200 000 € pour une durée de 132 mois et un concours bancaire de 4 800 000 € pour une durée de 132 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque ARKEA jusqu'à concurrence de la somme de 171 000 € pour une durée maximum de 3 ans

Conseil d'administration du 15/10/2015



18 Au profit de la Société LEXYDIS

166 750

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire de 3 335 000 € pour une durée de 132 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 166 750 €

Conseil d'administration du 15/10/2015

19 Au profit de la Société LEXYDIS

100 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 2 000 000 € pour une durée de 6 ans

Ce cautionnement est consenti au profit de la BANQUE EUROPEENNE DE CREDIT MUTUEL jusqu'à concurrence de la somme de 100 000 €

Conseil d'administration du 15/10/2015

20 Au profit de la Société LEXYDIS

75 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 1 500 000 € pour une durée de 12 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 75 000 €.

Conseil d'administration du 15/10/2015



E. Leclerc

21 Au profit de la Société LEXYDIS

50 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 1 000 000 € pour une durée de 60 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 50 000 €

Conseil d'administration du 15/10/2015

22 Au profit de la Société ROMBASDIS

700 000

Caution au profit de la société ROMBASDIS au profit de l'établissement BPI France Financement en garantie d'un emprunt bancaire de 700 000€ pour une durée de 10 ans.

Ce cautionnement est consenti au profit de BPI France Financement jusqu'à concurrence de la somme de 700 000€, majoré des intérêts, frais et accessoires y compris l'indemnité de remboursement anticipé.



23 Au profit de la société HUJUDIS

Cautions solidaires au profit d'établissements financiers dans le cadre du rachat des actions de la société CHAMDIS

Au profit du crédit Coopératif pour un concours bancaire de 9 300 000 €

1 116 000

Cautions solidaires et divisées des sociétés :

- FROUDIS
- SOLORMAG
- FIFAM
- METZDIS
- SODICHAMP
- VERDUN DISTRIBUTION
- DENIDIS
- SODIROM

à hauteur de 100 % pendant toute la durée du prêt avec levée possible 5 ans après la date du premier amortissement en capital, sous réserves que les 3 derniers exercices consécutifs de 12 mois, de la société CHAMDIS et de la Holding HUJUDIS, présentent à la fois en cumul et hors dividendes, un résultat bénéficiaire et une CAF hors éléments exceptionnels, au moins égales aux tombées annuelles en capital de l'endettement cumulé.

Le cautionnement de la société est consenti à hauteur de **1 116 000 €** en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires jusqu'au remboursement du concours bancaire

Au profit de BPI France financement pour un concours bancaire de 4 000 000 €

244 800

Cautions solidaires et divisées des sociétés :

- FROUDIS
- SOLORMAG
- FIFAM
- METZDIS
- SODICHAMP
- VERDUN DISTRIBUTION
- DENIDIS
- SODIROM

à hauteur de 51 % de l'en-cours jusqu'à ce que la société CHAMDIS et la société HUJUDIS produisent après la période de franchise en capital, 3 exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires sans report à nouveau négatif sans transfert de charge et avec une CAF consolidée couvrant la part à moins d'un an de l'endettement consolidé.

Le cautionnement de la société est consenti à hauteur de **244 800 €** en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires jusqu'au remboursement du concours bancaire

Au profit de LCL pour un concours bancaire de 4 000 000 €

480 000

Cautions solidaires et divises des sociétés :

- FROUDIS
- SOLORMAG
- FIFAM
- METZDIS
- SODICHAMP
- VERDUN DISTRIBUTION
- DENIDIS
- SODIROM

à hauteur de 100 % .Passé l'exercice social clos le 31/01/2021, les cautions seront intégralement et définitivement déchargées de leurs engagements à la première date anniversaire de l'acte de prêt qui suivra la réalisation des conditions ci-après ;

- réalisation de trois exercices comptables annuels consolidés des sociétés CHAMDIS et HUJUDIS bénéficiaires consécutifs, à compter de l'exercice social ouvert le 01/02/2022
- absence de report à nouveau négatif durant ces trois exercices bénéficiaires consécutifs
- justification d'une CAF consolidée des sociétés CHAMDIS et HUJUDIS supérieure au montant des annuités en capital restant dues au titre de l'opération garantie à l'échéance de ces trois exercices bénéficiaires consécutifs
- paiement à bonne date des annuités échues y compris celle de l'exercice en cours, et absence de tout cas d'exigibilité de l'opération garantie

Le cautionnement de la société est consenti à hauteur de **480 000 €** en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires.

Au profit de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour un concours bancaire de 9 000 000 €

1 080 000

Cautions solidaires et divises des sociétés :

- FROUDIS
- SOLORMAG
- FIFAM
- METZDIS
- SODICHAMP
- VERDUN DISTRIBUTION
- DENIDIS
- SODIROM

à hauteur de 100 % pour une durée de 6 ans.

Le cautionnement de la société est consenti à hauteur de **1 080 000 €** en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires pour une durée de 6 ans.

En cours au 31/12/2018 :

9 962 627

Au profit de la Banque Populaire ALC pour un concours bancaire de 9 000 000 €

1 080 000

Cautions solidaires et divisées des sociétés :

- FROUDIS
- SOLORMAG
- FIFAM
- METZDIS
- SODICHAMP
- VERDUN DISTRIBUTION
- DENIDIS
- SODIROM

à hauteur de 100 % pour une durée de 6 ans.

Le cautionnement de la société est consenti à hauteur de 1 080 000 € en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires pour une durée de 6 ans.

Conseil de parrainage du 13/09/2018

❖ **Engagements reçus**

TOTAL 23 178 763 euros

➤ **FIFAM**

1 CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE

En 2006 pour un emprunt de 19 825 000 euros

Caution solidaire des parrains de FIFAM, au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière sur 15 ans, dont 12 mois de différé en capital

Soit à CHAMDIS 20 % et MONVEL, VERDUN, SODIROM, SODIBRAG, SOLORMAG, DENIDIS, PLESSIDIS, PIERRYDIS, SODIMEAUX et TROYDIS à 8 %

Caution limitée à 200 000 euros et à une durée expirant lorsque l'activité du groupe dégagera un résultat net suffisant pour assurer la couverture de la part à moins d'un an des crédits, et ce pendant au minimum trois exercices consécutifs et sans report à nouveau négatif

. En cours au 31/01/2019 :

3 052 290

2 CAISSES D'EPARGNE DE LORRAINE ET DE CHAMPAGNE ARDENNES

En 2006 pour un emprunt de 4 000 000 euros

Caution solidaire des parrains de FIFAM, au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière sur 15 ans à raison de 50 % chacune.

Soit à CHAMDIS 20 % et MONVEL, VERDUN, SODIROM, SODIBRAG, SOLORMAG, DENIDIS, PLESSIDIS, PIERRYDIS, SODIMEAUX et TROYDIS à 8 %

Caution limitée à 500 000 euros et à une durée expirant lorsque la CAF consolidée permettra de couvrir le remboursement en capital de l'ensemble des emprunts et ce pendant 3 années consécutives

. En cours au 31/01/2019 :

726 186

3 SOCIETE GENERALE

En 2006 pour un emprunt de 5 825 000 euros sur 16 ans

Caution solidaire des parrains de FIFAM à hauteur de 100%, au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière, sur 16 ans, dont 1 an de différé partiel

La mainlevée pourra être donnée si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- * la société FIFAM réalise, pendant 5 exercices consécutifs, un résultat net positif sans report à nouveau négatif
- * le groupe consolidé FIFAM dégage, pendant 5 exercices consécutifs, une capacité d'autofinancement supérieure ou égale à sa charge de remboursement

. En cours au 31/01/2019 :

1 165 000

1 165 000

Caution limitée à 582 500 euros pour Mr et Mme LEFEUVRE

582 500





E. Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

4 OSEO

En 2006, pour un emprunt de 10 000 000 euros sur 15 ans

Caution solidaire des parrains de FIFAM à hauteur de 100% , au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière, sur 15 ans

Caution limitée à 200 000 euros à une durée expirant lorsque l'activité de FADIS et FIFAM dégagera un résultat net suffisant pour assurer la part à moins d'un an en capital des crédits et ce au minimum pendant 3 exercices consécutifs et sans report à nouveau négatif

. En cours au 31/01/2019 :	1 685 212	1 685 212
----------------------------	-----------	-----------

Caution limitée à 200 000 euros pour Mr et Mme LEFEUVRE		200 000
---	--	---------

5 CREDIT MUTUEL

En 2014, pour un emprunt de 180 000 euros sur 9 ans et 4 mois

Caution solidaire de la SCI ELYSEE

. En cours au 31/01/2019 :		104 698
----------------------------	--	---------

6 EDEL

En 2014, pour un emprunt de 110 000 euros sur 10 ans

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2019 :		57 166
----------------------------	--	--------

7 BECM

En 2015 pour un emprunt de 4 800 K€		1 152 000
-------------------------------------	--	-----------

Caution solidaire de Monsieur et Madame LFEUVRE à hauteur de 1 152 000 € incluant principal, intérêts de retard pour une durée excédant de 24 mois celle du crédit.

Nantissement de compte titres financiers chez un tiers en garantie du remboursement du principal, intérêts, frais, commissions, accessoires, pénalités de retard et indemnités conventionnelles :

Par Monsieur LEFEUVRE : 190 actions de la SAS FIFAM

Par Madame LEFEUVRE : 190 actions de la SAS FIFAM

. En cours au 31/01/2019 :

65

4 800 000



SAS VDB et ASSOCIES

Financière Rhénane d'Audit et de Comptabilité – Espace Européen de l'Entreprise - 17 avenue de l'Europe – 67300 SCHILTIGHEIM

Tél : 03.88.77.80.06 - Fax : 03.88.77.23

S.A.R.L. au capital de 10 000 € - RCS STRASBOURG Siret : 500 001 755 00031 – APE : 6920Z

Commissaire aux Comptes



E. Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

8 CREDIT COOPERATIF

En 2016, pour une ouverture de crédit de 300 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2019 :

243 306

9 CREDIT COOPERATIF

En 2017, pour une ouverture de crédit de 300 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2019 :

256 888

10 BPI

En 2017 pour un emprunt de 2 500 000 euros sur 10 ans

Caution solidaire de M et Mme Lefeuvre à hauteur de 15% de l'en-cours

Caution limitée à 285 000 euros

285 000

. En cours au 31/01/2019 :

2 326 794

11 EDEL

En 2012, pour une ouverture de crédit de 3 000 000 euros

Caution solidaire de Mr LEFEUVRE

Caution limitée à 1 103 216 euros

. En cours au 31/01/2019 :

1 103 216

12 EDEL

En 2012, pour une ouverture de crédit de 3 000 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

Nantissement du fonds de commerce détenu par la Société FADIS

. En cours au 31/01/2019 :

4 823 173





E. Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

13 EDEL

En 2012, pour une ouverture de crédit de 3 000 000 euros

Caution solidaire de la société CHAMDIS

Caution limitée à 1 000 000 euros

. En cours au 31/01/2019 :

1 000 000

14 CREDIT COOPERATIF

Pour une ouverture de crédit de 1 500 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2019 :

1 942 127

Rémunérations des commissaires aux comptes

Le montant versé aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice pour la mission d'audit légal s'élève 49 110 euros.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Résultats sectoriels

Aucune information n'est donnée dans la mesure où l'activité est essentiellement un centre commercial E. Leclerc et est réalisée uniquement en France.



FIFAM

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège Social : 1 Avenue François Mitterrand

57 290 FAMECK

485 277 289 R.C.S. THIONVILLE

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

PRESENTE A L'ASSEMBLEE DES ASSOCIES DU 18 JUILLET 2019

Chers Associés,

Vous êtes réunis en Assemblée conformément aux dispositions légales et statutaires à l'effet de vous présenter les comptes consolidés de l'exercice clos le **31 JANVIER 2019**.

Nous vous rappelons que nous sommes tenus d'établir des comptes consolidés en application des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce.

I – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- La Société mère

La Société "**FIFAM**", Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), 1 Avenue François Mitterrand.

Activité : Exploitation en location-gérance du fonds de commerce d'hypermarché sis à FAMECK (Moselle), 1 Avenue François Mitterrand, sous l'enseigne "**CENTRE DISTRIBUTEUR E.LECLERC**", appartenant à la Société "**FADIS**".

Les Sociétés filiales et/ou sous-filiales

La Société "**FADIS**", Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activité : Bailleur de fonds de commerce.

Détention : 98,64 % par la Société "**FIFAM**".

La Société "**ROMBASDIS**", Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros, dont le siège social est à ROMBAS (Moselle) – Rue du Muguet.

Activité : Exploitation d'un supermarché sis à ROMBAS (Moselle) – Rue du Muguet, sous l'enseigne "**E. LECLERC EXPRESS**".

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**C.A.L.**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activités : La Société à pour activités principales l'achat, la vente, le négoce, l'entretien, le dépannage, la réparation, la mécanique, la carrosserie, la peinture de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion et de véhicules utilitaires, matériels roulants, camions, motocycles et vélos, l'exploitation d'un magasin de télécommunication, d'abonnement audiovisuel et Internet, sis à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, sous l'enseigne "**L'AUTO ET MEDIASTORE**" et une activité de marchand de biens.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**FAMECK VOYAGES**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 38.480 Euros, dont le siège social est FAMECK (Moselle), Avenue F. Mitterrand.

Activité : La Société exploite une agence de voyages à FAMECK (Moselle), Avenue F. Mitterrand, sous l'enseigne "**LECLERC VOYAGES**".

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**PARFUDIS**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 Euros, dont le siège social est FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activité : La Société exploite une parfumerie à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, sous l'enseigne "**UNE HEURE POUR SOI**".

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**M2L**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 Euros dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activités : La Société exploite un fonds de commerce de vente de biens d'équipements de la personne, homme, femme, enfants et accessoires, un fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie et un fonds de commerce de négoce au détail de plantes, fleurs et accessoires, objets de décoration, compositions et arrangements floraux, livraison et location de plantes, fleurs et accessoires, à FAMECK (Moselle) – Avenue François Mitterrand.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**MLT OPTIQUE**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 Euros dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E.LECLERC.

Activité : La Société exploite un fonds de commerce d'achat, vente, réparation et entretien d'articles de lunetterie et de lentilles à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E.LECLERC.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**MLT SPORTS & LOISIRS**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 Euros dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E.LECLERC.

Activités : La Société exploite :

- un fonds de commerce d'achat, vente, import, export en gros ou en détail, de tous articles de sports, prêt-à-porter, chaussures, maroquinerie, accessoires, neufs ou d'occasion, de commerce de tous produits alimentaires et non alimentaires à FAMECK (Moselle) – Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E. LECLERC, sous l'enseigne « **SPORT E.LECLERC** »,

- un fonds de commerce de jardinerie et d'animalerie, à FAMECK (Moselle) – 2 Avenue de la Feltière, ZAC de la Feltière, sous l'enseigne « **JARDINERIE ET NOS ANIMAUX E.LECLERC** », et ce, depuis le 4 janvier 2018.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**SCI LOUVRE**", Société Civile Immobilière au capital de 291.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), 1 Avenue François Mitterrand.

Activité : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent.

Détention : 99,66 % par la Société "**FADIS**".

La date de clôture retenue pour la consolidation est le **31 Janvier 2019**, date de clôture de la Société mère "**FIFAM**". Toutes les Sociétés clôturent au **31 Janvier 2019**, sauf la Société "**SCI LOUVRE**", dont la date de clôture est le **31 Décembre 2018**.

II – RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019

Les présents comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants et R. 233-3 et suivants du Code de Commerce. Nous tenons également compte du Règlement CRC 99-02 homologué par arrêté ministériel du 22 Juin 1999.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables de :

- Prudence
- Coûts historiques
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes

en appliquant les méthodes d'évaluation du Code de Commerce ainsi que celles prévues par la loi sur les Sociétés Commerciales.

Au cours de cet exercice consolidé qui s'est déroulé sur une période de DOUZE mois, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 100.431.181 Euros contre 91.035.743 Euros pour l'exercice précédent.

Globalement, l'ensemble des charges d'exploitation du groupe s'est élevé à 100.943.701 Euros contre 90.825.414 Euros pour l'exercice précédent.

Par suite, le résultat d'exploitation du groupe se solde par un bénéfice de 781.896 Euros pour un même bénéfice pour l'exercice précédent de 1.202.074 Euros.

En ce qui concerne le résultat financier du groupe, l'ensemble des produits s'est élevé à 21.641 Euros contre 27.163 Euros pour l'exercice précédent, et l'ensemble des charges à 977.839 Euros contre 520.787 Euros pour l'exercice précédent, de sorte que, balance faite, ce résultat se solde par une perte de 956.197 Euros pour une même perte de 493.624 Euros.

Par suite, le résultat courant avant impôts du groupe fait ressortir une perte de 174.301 Euros contre un bénéfice de 708.450 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel du groupe se traduit par une perte de 151.420 Euros constitué :

- de produits exceptionnels pour 1.065.379 Euros.
- de charges exceptionnelles pour 1.216.799 Euros.

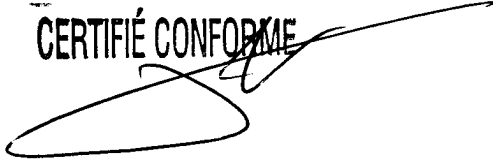
Après dotation d'une somme de 579.402 Euros au titre des impôts dus sur les bénéfices, le résultat comptable net du groupe se traduit par un bénéfice de 236.880 Euros.

En ce qui concerne l'exercice en cours et l'avenir immédiat, les chiffres en notre possession nous laissent envisager un maintien du chiffre d'affaires du groupe.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes consolidés de l'exercice puis il vous sera donné lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

LE PRESIDENT DE LA SOCIETE

CERTIFIÉ CONFORME





E. Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

Bilan consolidé

DEPOSE le ...10/03/20

LE GREFFIER 3668
TRIBUNAL JUDICIAIRE

CERTIFIÉ CONFORME

Libellé	2019	2018
Capital souscrit non appelé	13 000	8 000
Ecart d'acquisition	29 652 788	29 659 595
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 998 114	28 021 044
Immobilisations financières et titres mis en équivalence	3 414 993	3 392 185
Actif immobilisé	65 078 895	61 080 824
Stocks et en-cours	8 711 309	8 444 602
Clients et comptes rattachés	1 488 198	2 108 662
Impôts différés	0	0
Autres créances et comptes de régularisation	7 348 138	5 696 803
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	489 610	492 310
Actif circulant	18 037 255	16 742 377
Total Actif	83 116 150	77 823 201
Capital	40 000	40 000
Primes liées au capital		
Ecart de réévaluation		
Réserves (part du groupe)	13 891 516	13 105 606
Résultat net (Part du groupe)	236 880	1 123 475
Capitaux propres (Part du groupe)	14 168 396	14 269 080
Intérêts minoritaires	572 772	585 196
Autres fonds propres		
Total des capitaux propres	14 741 168	14 854 276
Ecart d'acquisition		
Provisions	4 210 603	3 680 624
Impôts différés	1 594 449	1 796 813
Provisions et impôts différés	5 805 052	5 477 437
Dettes financières	45 841 274	44 161 802
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 166 989	7 527 288
Autres dettes et comptes de régularisation	8 561 667	5 802 398
Dettes	62 569 930	57 491 488
Total Passif	83 116 150	77 823 201

Bilan consolidé

CERTIFIÉ CONFORME

Libellé	2019	2018
Capital souscrit non appelé	13 000	8 000
Ecart d'acquisition	29 652 788	29 659 595
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 998 114	28 021 044
Immobilisations financières et titres mis en équivalence	3 414 993	3 392 185
Actif immobilisé	65 078 895	61 080 824
Stocks et en-cours	8 711 309	8 444 602
Clients et comptes rattachés	1 488 198	2 108 662
Impôts différés	0	0
Autres créances et comptes de régularisation	7 348 138	5 696 803
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	489 610	492 310
Actif circulant	18 037 255	16 742 377
Total Actif	83 116 150	77 823 201
Capital	40 000	40 000
Primes liées au capital		
Ecart de réévaluation		
Réserves (part du groupe)	13 891 516	13 105 606
Résultat net (Part du groupe)	236 880	1 123 475
Capitaux propres (Part du groupe)	14 168 396	14 269 080
Intérêts minoritaires	572 772	585 196
Autres fonds propres		
Total des capitaux propres	14 741 168	14 854 276
Ecart d'acquisition		
Provisions	4 210 603	3 680 624
Impôts différés	1 594 449	1 796 813
Provisions et impôts différés	5 805 052	5 477 437
Dettes financières	45 841 274	44 161 802
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 166 989	7 527 288
Autres dettes et comptes de régularisation	8 561 667	5 802 398
Dettes	62 569 930	57 491 488
Total Passif	83 116 150	77 823 201

TRINTIGNAC ET ASSOCIES
27 boulevard du Général Vautrin – 06400 CANNES

VDB ET ASSOCIES
15 avenue Paul Claudel - 80480 DURY

EXEMPLAIRE GREFFE

F I F A M

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €
Siège social : 1 avenue F. Mitterrand
57290 FAMECK

SIRET : 485 277 289 00016
APE : 4711F

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 janvier 2019

A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE FIFAM,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales des 19/11/2015 et 21/07/2017, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société FIFAM, relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 - REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2018 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 - OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « faits marquants de l'exercice » en page 10 de l'annexe aux comptes consolidés, concernant la répartition de certains postes d'actif et de passif avec uniquement un impact de présentation entre le bilan d'ouverture de N et le bilan de clôture de N-1.

nm *dfk*

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

➤ Ecart d'acquisition

La rubrique « Ecart d'acquisition et écart d'évaluation » pages 13 à 16 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités de détermination et de traitement des écarts d'acquisition.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

➤ Dépréciation des stocks

Des sociétés du groupe constituent des dépréciations des stocks selon les modalités décrites dans la note « Stocks » en page 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

Une provision a été constituée au 31/01/2019 pour une valeur totale de 295 275 euros.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le groupe décrite dans la note « Stocks » en page 18 de l'annexe aux comptes consolidés, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

➤ Provision pour risques et charges

Des sociétés du groupe ont constitué des provisions pour risques et charges à hauteur de 4 210 603 euros.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

nm

OK

IV/ VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

VI/ RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

nm

dfb

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le 1er juillet 2019

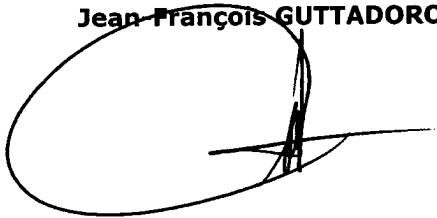
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TRINTIGNAC ET ASSOCIES

Représenté par :

Jean-François GUTTADORO

Marie-Laure MALLEZ-VINCENT

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop on the left side.A handwritten signature in black ink, consisting of a circle followed by a series of intersecting lines.

VDB ASSOCIES

Représenté par :

Rachid AISSAOUI

Vincent LE PAGE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left side.A handwritten signature in black ink, consisting of a series of intersecting lines.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

⊕ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

⊕ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

⊕ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

⊕ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

⊕ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

 .



Comptes consolidés au 31 janvier 2019

Groupe FIFAM



FIDUCIAIRE RHENANE
D'AUDIT & COMPTABILITÉ
Société d'Expertise Comptable



Fiduciaire Rhénane d'Audit et de Comptabilité – Espace Européen de l'Entreprise - 17 avenue de l'Europe – 67000 STRASBOURG

Tél : 03.88.77.80.06 - Fax : 03.88.77.23

S.A.R.L. au capital de 10 000 € - RCS STRASBOURG Siret : 500 001 755 00031 – APE : 6920Z





E. Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

Table des matières

États financiers	4
Compte de résultat consolidé.....	4
Bilan consolidé	5
Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	6
Variations des capitaux propres	7
Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes	8
Méthodes et principes de consolidation.....	11
Principes généraux.....	11
Définition du périmètre de consolidation	11
Variation du périmètre de consolidation	12
Règles et méthodes comptables	13
Notes annexes sur les postes du bilan.....	20
Annexe 1 - Ecart d'acquisition (goodwill).....	22
Annexe 2.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles	23
Annexe 2.2 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	24
Annexe 3.1 Valeurs brutes des actifs financiers.....	25
Annexe 4. Stocks et en-cours	26
Annexe 5. Impôt différé.....	26
Annexe 6.1 Actif circulant	27
Annexe 7. Trésorerie nette	28
Annexe 8. Provisions des impôts différés.....	29
Annexe 9. Dettes financières	31
Annexe 10 Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation	32
Notes annexes sur les postes du compte de résultat	33
Annexe 11. Chiffre d'affaires.....	33
Annexe 12. Autres produits d'exploitation	33
Annexe 13. Achats consommés.....	34
Annexe 14. Charges externes.....	34
Annexe 15. Impôts et taxes	35
Annexe 16. Charges de personnel.....	35
Annexe 17. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	35
Annexe 18. Produits financiers	37
Annexe 19. Charges financières	37
Annexe 20. Produits exceptionnels	37
Annexe 21. Charges exceptionnelles	37
Annexe 22. Charges d'impôts.....	38



E. Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

Autres Informations.....	39
Effectifs.....	39
Engagements hors-bilan.....	40
Rémunérations des commissaires aux comptes.....	48
Rémunération des dirigeants.....	67
Résultats sectoriels.....	67

États financiers

Compte de résultat consolidé

Libellé	2019	2018
Chiffre d'affaires	100 431 181	91 035 743
Autres produits d'exploitation	1 294 417	991 745
Produits d'exploitation	101 725 597	92 027 488
Achats consommés	(76 504 163)	(69 187 505)
Charges externes	(6 138 844)	(5 374 781)
Impôts et taxes	(1 757 155)	(1 536 437)
Charges de personnel	(12 341 862)	(11 205 332)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(4 201 677)	(3 521 359)
Charges d'exploitation	(100 943 701)	(90 825 414)
Résultat d'exploitation	781 896	1 202 074
Produits financiers	21 641	27 163
Charges financières	(977 839)	(520 787)
Résultat financier	(956 197)	(493 624)
Opérations en commun		
Résultat courant des entreprises intégrées	(174 301)	708 450
Produits exceptionnels	1 065 379	2 275 398
Charges exceptionnelles	(1 216 799)	(2 065 095)
Résultat exceptionnel	(151 420)	210 303
Charges d'impôts	579 402	232 941
Résultat net des entreprises intégrées	253 680	1 151 694
Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition	(6 807)	(19 717)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	246 873	1 131 977
Intérêts minoritaires	9 994	8 502
Résultat net (part du groupe)	236 880	1 123 475
Résultat par action	94,75	449,39
Résultat dilué par action	94,75	449,39



E. Leclerc

Bilan consolidé

Libellé	2019	2018
Capital souscrit non appelé	13 000	8 000
Ecart d'acquisition	29 652 788	29 659 595
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 998 114	28 021 044
Immobilisations financières et titres mis en équivalence	3 414 993	3 392 185
Actif immobilisé	65 078 895	61 080 824
Stocks et en-cours	8 711 309	8 444 602
Clients et comptes rattachés	1 488 198	2 108 662
Impôts différés	0	0
Autres créances et comptes de régularisation	7 348 138	5 696 803
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	489 610	492 310
Actif circulant	18 037 255	16 742 377
Total Actif	83 116 150	77 823 201
Capital	40 000	40 000
Primes liées au capital		
Ecart de réévaluation		
Réserves (part du groupe)	13 891 516	13 105 606
Résultat net (Part du groupe)	236 880	1 123 475
Capitaux propres (Part du groupe)	14 168 396	14 269 080
Intérêts minoritaires	572 772	585 196
Autres fonds propres		
Total des capitaux propres	14 741 168	14 854 276
Ecart d'acquisition		
Provisions	4 210 603	3 680 624
Impôts différés	1 594 449	1 796 813
Provisions et impôts différés	5 805 052	5 477 437
Dettes financières	45 841 274	44 161 802
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 166 989	7 527 288
Autres dettes et comptes de régularisation	8 561 667	5 802 398
Dettes	62 569 930	57 491 488
Total Passif	83 116 150	77 823 201

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2019.01	2018.01
Résultat net total des entités consolidées	246 873	1 131 977
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	3 932 123	2 911 815
Variation de l'impôt différé	(205 715)	(222 917)
Eléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur		
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(4 700)	(191 196)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Marge brute d'autofinancement	3 968 582	3 629 679
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	93 359	(255 072)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	4 061 941	3 374 607
Acquisitions d'immobilisations	(6 077 150)	(8 113 249)
Cessions d'immobilisations	797 399	1 903 264
Réduction des autres immobilisations financières	8 378	8 550
Incidence des variations de périmètre		(39 772)
Variation nette des placements à court terme		
Opérations internes Haut de Bilan		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(5 271 373)	(6 241 207)
Émissions d'emprunts	4 605 310	8 194 983
Remboursements d'emprunts	(5 789 750)	(5 807 012)
Dividendes versés des filiales	(27 417)	(207)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(344 266)	(253 560)
Augmentations / réductions de capital		40 000
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires	8 477	(3 374)
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(1 527 645)	2 170 830
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(2 737 078)	(695 770)
Trésorerie : ouverture	(6 780 246)	(6 084 476)
Reclassement d'ouverture		
Trésorerie : ouverture	(6 780 246)	
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur		
Trésorerie : clôture	(9 517 324)	(6 780 246)

Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto- contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2017	40 000		12 425 650			1 636 005	14 101 655	589 975
Affectation du résultat N-1			1 678 975			(1 678 975)		
Distribution/ brut versé			(253 560)				(253 560)	(207)
Var. de capital en numéraire et souscrip			44 456				44 456	544
Résultat						1 123 475	1 123 475	8 502
Autres augmentations, diminutions			(750 661)				(750 661)	(13 074)
Reclassement, restructuration et changement de méthode								
Ecart de conversion, effet de change								
Variations de périmètre			(39 256)			42 971	3 715	(544)
Autre						(0)		
2018	40 000		13 105 606			1 123 475	14 269 080	585 196
Affectation du résultat N-1			1 123 475			(1 123 475)		
Distribution/ brut versé			(344 266)				(344 266)	(27 417)
Var. de capital en numéraire et souscrip			2 500				2 500	2 500
Résultat						236 880	236 880	9 994
Autres augmentations, diminutions			6 702				6 702	
Reclassement, restructuration et changement de méthode								
Ecart de conversion, effet de change								
Variations de périmètre			(2 500)				(2 500)	2 500
Autre			0			(0)	0	0
2019	40 000		13 891 516			236 880	14 168 396	572 772



E Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Présentation du groupe et évolution

La société mère :

S.A.S. FIFAM

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Exploitation

Un contrat de location gérance permet à FIFAM S.A.S. d'exploiter le fonds de commerce de la FADIS S.A.S.

Les sociétés filiales :

S.A.S. FADIS

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : bailleur de fonds de commerce.

Détention : 98.64%

Les sociétés filiales de la S.A.S. FADIS

EURL CAL

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Centre Auto.

Détention : 100%

EURL FAMECK VOYAGES

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Agence de voyages

Détention : 100%

EURL PARFUDIS

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Parfumerie et Institut

Détention : 100%

EURL MLT OPTIQUE

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Optique

Détention : 100%

EURL MLT SPORTS & LOISIRS

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Magasin de sports, jardinage et animalerie.

Détention : 100%

SCI LOUVRE

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Location immobilière

Détention : 99.66%

EURL M2L

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Magasin de prêt à porter, boulangerie

Détention : 100%

S.A.S. ROMBASDIS

Supermarché E. LECLERC express – Rue du Muguet – 57120 ROMBAS

Activité : Supermarché express

Détention : 100 %

Sociétés ad'hoc :

Activité : Location immobilière

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

SCI JEUNESSE

SCI AERIE

SCI ETOILE

SCI OPERA

SCI BEAUBOURG

SCI DAUPHINE

SCI BEAUVAU

SCI CHATELET

SCI SORBONNE

SCI VENDOME

SCI ACERAS

SCI ELYSEE





E Leclerc

Faits marquants de l'exercice

Les travaux d'agrandissement du centre commercial sont terminés à la clôture 2019.

Suite au changement de version de la plaquette, la répartition de certains postes d'actif et de passif, notamment ceux présentant des échéanciers, a été modifiée.

Des différences existent donc entre l'ouverture N et la clôture N-1 mais aucune modification n'a été apportée aux comptes consolidés N-1.

Il s'agit uniquement d'un impact de présentation dans la plaquette.

Changements de méthodes

Aucun changement de méthode n'a été opéré au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2019.

Comptes consolidés pro forma et incidence des effets de périmètre

Aucun changement de périmètre n'est à signaler à la clôture 2019.

Méthodes et principes de consolidation

Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant les principes comptables français édictés par la loi n°85.11 du 3 janvier 1985 et son décret d'application n°86.221 du 17 février 1986, ainsi que par le règlement du CRC n° 99-02 du 22 juin 1999, modifié par le règlement du CRC n° 2005-10 du 3 novembre 2005.

L'exercice clos le 31/01/2019 a une durée de 12 mois, tout comme l'exercice précédent, clos le 31/01/2018.

La date de clôture de la société mère et de ses filiales Fadis, Cal, Parfudis, MLT Optique, MLT Sports & Loisirs, Fameck Voyages, M2L et Rombasdis est le 31/01/2019.

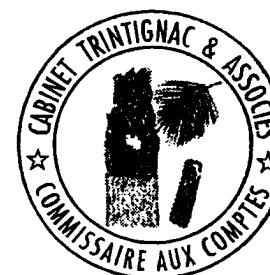
Les autres sociétés du groupe clôturent au 31/12/2018.

Par mesure de simplification et étant donné l'absence d'événements significatifs sur ces filiales, il n'a pas été réalisé de situations intermédiaires comme le préconise le règlement 99-02.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Date de clôture et durée des exercices

Société	Date de clôture N	Durée exercice N (en mois)	Date de clôture N-1	Durée exercice N-1 (en mois)
S.A.S. FIFAM	31/01/2019	12	31/01/2018	12
S.A.S. FADIS	31/01/2019	12	31/01/2018	12
EURL CAL	31/01/2019	12	31/01/2018	12
EURL FAMECK VOYAGES	31/01/2019	12	31/01/2018	12
EURL PARFUDIS	31/01/2019	12	31/01/2018	12
EURL MLT OPTIQUE	31/01/2019	12	31/01/2018	12
EURL MLT SPORTS & LOISIRS	31/01/2019	12	31/01/2018	12
SCI LOUVRE	31/12/2018	12	31/12/2017	12
EURL M2L	31/01/2019	12	31/01/2018	12
SCI JEUNESSE	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI AERIE	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI ETOILE	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI OPERA	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI BEAUBOURG	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI DAUPHINE	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI BEAUVAU	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI CHATELET	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI SORBONNE	31/12/2018	12	31/12/2017	12
SCI VENDOME	31/12/2018	12	31/12/2017	12
S.A.S. ROMBASDIS	31/01/2019	12	31/01/2018	3
SCI ACERAS	31/12/2018	12	31/12/2017	3
SCI ELYSEE	31/12/2018	12	31/12/2017	12



Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes consolidés ont été établis pour la première fois pour les comptes arrêtés au 31/01/2007.

Au 31 janvier 2019, le périmètre comprenait 22 sociétés tout comme l'exercice précédent.

Toutes sont intégrées globalement.

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
FIFAM	IG	100,00	100,00
FADIS	IG	98,64	98,64
FAMECK VOYAGES	IG	98,64	98,64
CAL	IG	98,64	98,64
M2L	IG	98,64	98,64
MLT OPTIQUE	IG	98,64	98,64
MLT SPORT	IG	98,64	98,64
PARFUDIS	IG	98,64	98,64
SCIAERIE	IG	100,00	100,00
SCIBEAUBOURG	IG	100,00	100,00
SCIBEAUVAU	IG	99,67	99,67
SCICHATELET	IG	99,49	99,49
SCIDAUPHINE	IG	99,71	99,71
SCIDE L'ETOILE	IG	100,00	100,00
SCILA JEUNESSE	IG	100,00	100,00
SCILOUVRE	IG	98,30	98,30
SCIOPERA	IG	100,00	100,00
SCISORBONNE	IG	98,90	98,90
SCIVENDOME	IG	100,00	100,00
ROMBASDIS	IG	98,64	98,64
SCIACERAS	IG	100,00	100,00
SCIELYSEE	IG	100,00	100,00

Variation du périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice.

Écarts d'acquisition et écart d'évaluation

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée :

- Pour les biens destinés à l'exploitation, à la valeur d'utilité des actifs et des passifs,
Pour les biens non destinés à l'exploitation, à leur valeur de marché à la date d'acquisition, ou, en l'absence de marché, à la valeur nette vénale des coûts de sortie.

On appelle « écart d'évaluation » la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition déterminé lors de la première consolidation d'une société correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres retraités de la société à la date de prise de contrôle.

▪ Ecarts d'acquisition positifs

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

▪ Ecarts d'acquisition négatifs

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges ».

Les écarts d'acquisition négatifs sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

• CAL

Lot n°1

Les titres ont été souscrits à la valeur nominale lors de la constitution de la société : 6 098 €.

Il n'y a pas d'écart d'acquisition à constater.

Lot n°2

Les titres ont été rachetés à l'euro symbolique.

Valeur des capitaux propres au 31/01/2006	18 637 €
---	----------

Coût d'acquisition définitif des parts sociales	1 €
---	-----

Quote part des capitaux propres détenus	100%
---	------

Ecart de première de consolidation	-18 636 €
------------------------------------	-----------

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat selon un plan de reprise et de provision.

La reprise de l'écart d'acquisition s'est effectuée sur 5 ans selon le mode linéaire :

- Reprises antérieures	18 636 €
- Reprise de l'exercice	-
- Reprises cumulées	18 636 €
- Solde sur provision sur titres	-

• PARFUDIS

Dans le cadre de l'augmentation de capital d'un montant de 58 048 € par compensation d'une somme détenue dans le compte courant S.A.S. Fadis chez Parfudis puis d'une réduction de capital en résorbant le report à nouveau débiteur à la date du 31 janvier 2003, nous avons déterminé l'écart d'acquisition suivant :

- Valeur des capitaux propres au 31/01/2003	28 546 €
- Coût d'acquisition définitif des parts sociales	66 048 €
- Quote part des capitaux propres détenus	100%
- Ecart d'acquisition	37 502 €

Cet écart n'est pas affectable à des actifs ou passifs identifiables, il sera en conséquence affecté en totalité à l'écart d'acquisition.

L'amortissement de l'écart d'acquisition s'effectuera sur 5 ans selon le mode linéaire :

- Amortissements antérieurs	37 502 €
- Amortissement de l'exercice N	-
- Amortissements cumulés	37 502 €



E Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

- **FADIS**

- L'écart constaté sur le fonds de commerce :

Au regard des usages pratiqués dans ce secteur d'activité, l'écart d'évaluation du fonds de commerce pour les comptes consolidés au 31/01/2006 a été évalué à 32 887 211€.

Il paraît important d'ajouter que la tendance actuelle du chiffre d'affaires permet d'affirmer qu'il n'y a pas lieu de déprécier le fonds de commerce.

- L'écart constaté sur l'immobilier a été déterminé dans la même étude.

L'amortissement de l'écart d'évaluation sur les constructions s'effectuera sur 20 ans selon le mode linéaire :

Montant brut de l'écart	6 318 125 €
Amortissement de l'exercice N	315 906 €
Amortissements antérieurs	3 790 872 €
Valeur nette au 31/01/2019	2 211 347 €

- Ecart d'acquisition

Valeur des capitaux propres	6 594 313 €
Ecart d'évaluation sur fonds de commerce	32 887 221 €
Plafonnement écart d'évaluation sur fonds	- 3 234 433 €
Ecart d'évaluation sur construction	6 318 125 €
Impôt différé sur écart d'évaluation / construction	- 2 106 042 €
Quote-part des capitaux propres détenus	98%
Coût d'acquisition définitif des actions	39 650 000 €
Ecart d'acquisition	0 €

Afin d'avoir une représentation plus fidèle de la situation de l'impôt différé, il a été décidé de constater l'impôt différé sur la plus-value latente de la construction.

A la date du 27 septembre 2013, il a été acquis 12 titres pour une valeur de 125 166 €

- Valeur des capitaux propres au 31/01/2013 5 653 115 €
- Résultat 2013 : -176298 € / 365*239 - 115 439 €
- Détermination de la valeur pour 2 500 actions 5 537 676 €
- Valeur de l'action : 2 215 €
- 12 actions = 2 215 € * 12 soit 26 580 €
- D'où un écart d'acquisition constaté de 98 586 €

La durée d'amortissement des écarts d'acquisition positifs appliquée correspond à la durée retenue pour le calcul de la rentabilité globale de l'investissement. En l'espèce, une durée de 5 ans a été retenue.

- Amortissements antérieurs 91 779 €
- Amortissement de l'exercice N 6 807 €
- Amortissements cumulés 98 586 €
- Valeur nette au 31/01/2019 0 €

- Reclassement obligatoire des Parts de Marché :

Pour les exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2016, les groupes doivent obligatoirement reclasser en écart d'acquisition les parts de marché existantes à leur bilan d'ouverture.

Cette modification réglementaire constitue un changement de méthode comptable.

De ce fait, les parts de marché inscrites à l'actif du bilan consolidé, en « immobilisations incorporelles » au 01/02/2017 ont été reclassées dans le poste « écart d'acquisition » pour 29 652 788 €.

- Détermination et Amortissement de l'Ecart d'Acquisition :

Le règlement ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015 prévoit que :

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

En contrepartie, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice,

Les écarts d'acquisition qui ont une durée d'utilisation limitée sont amortis linéairement sur cette durée,

Dans les cas exceptionnels où la durée d'utilisation est limitée mais où elle ne peut pas être déterminée de façon fiable, les écarts d'acquisition sont amortis forfaitairement sur 10 ans.

De ce fait, au 01/02/2017, le groupe a procédé à une nouvelle analyse de ses écarts d'acquisition et a maintenu ses pratiques pour chaque écart d'acquisition :

- le non amortissement de l'écart d'acquisition de 29 652 788 € au 31/01/2019,
- le maintien de l'amortissement pour les autres écarts d'acquisition

Aussi, et en complément, il est important d'ajouter que la tendance actuelle du chiffre d'affaires permet d'affirmer qu'il n'y a pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition non amorti et de durée non limitée d'un montant de 29 652 788 €.



Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les biens financés par crédit-bail ont été portés à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt. Le règlement CRC n°99-02 considère comme méthode préférentielle la comptabilisation suivante :

- au bilan, sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.



Un contrat de crédit-bail avait été signé en date du 18 décembre 1998 pour le financement du transfert du magasin. Le montant total du crédit-bail s'élevait à 10 671 431 euros et se décomposait comme suit :

Terrain	1 057 996 euros
Constructions	<u>9 613 435 euros</u>
Total	10 671 431 euros

La levée d'option du crédit-bail a été effectuée le 17 décembre 2013.

Ces montants ont été comptabilisés en immobilisations et amortis de la manière suivante :

Valeur brute de la construction comptabilisée	9 613 435 euros
Amortissements antérieurs	9 184 449 euros
Amortissements de l'exercice 2019	428 985 euros
Amortissements cumulés	<u>9 613 345 euros</u>
Valeur nette au 31/01/2019	0 euro

Les amortissements au titre des exercices 2015, 2016 et 2017 n'avaient pas été comptabilisés et avaient été corrigés en 2018.

▪ Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Stocks

Les stocks des sociétés FIFAM, CAL, PARFUDIS, MLT OPTIQUE, MLT SPORTS & LOISIRS, ROMBASDIS et M2L sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les CGV et les CPV)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.



Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en comptes de régularisation.

Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes.

Les effets de variations de taux d'impôts et/ou le changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôts différés existant affectent le résultat de l'exercice.

Conformément au règlement 99-02 du CRC, les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

L'impôt est calculé sans actualisation.

Les impôts différés sont calculés sur :

- Les décalages fiscaux temporaires
- Les retraitements de crédit-bail
- Les indemnités de retraite
- Les éliminations de cessions internes d'immobilisations

Conformément au règlement 99-02, le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt différé doit être réexaminé à chaque clôture.

Conformément au règlement 99-02, §310 et 312, les actifs d'impôt différé, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles, à des crédits d'impôt ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe des comptes annuels sociaux.

Dans les comptes consolidés ainsi présentés, ces engagements sont comptabilisés (méthode préférentielle).

Les engagements de retraite ont été calculés en évaluant selon la méthode prospective (méthode préférentielle), ce que la société devrait verser à ses salariés partant en retraite en fonction :

- de la législation sociale et la convention collective nationale appliquée par la société,
- de la durée d'activité restante des salariés supposés présents au moment de leur départ en retraite en fonction du taux de rotation du personnel et des tables de mortalité,
- des salaires réévalués jusqu'à la date de départ en retraite,
- du taux d'actualisation de 1.5%.

Les engagements de retraite sont déterminés en retenant l'hypothèse selon laquelle le départ est à l'initiative du salarié (âge retenu : 63 ans).

Le calcul de l'engagement de retraite a été effectué en tenant compte des charges sociales à hauteur de 32%.

Le montant des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière s'élève à 655 706 euros au 31 janvier 2019.

Dividendes intragroupes

La SCI Louvre a versé 15 559 € à FADIS S.A.S. au titre de la distribution de son résultat de l'exercice clos au 31/12/2017.

Les SCI BEAUVAU, SORBONNE, DAUPHINE et CHATELET ont versé un total de 36 112 € à la SCI BEAUBOURG au titre de la distribution de leur résultat de l'exercice clos le 31/12/2017.

La S.A.S. FADIS a versé 1 972 800 € à la S.A.S. FIFAM au titre de la distribution de résultat de l'exercice clos au 31/01/2018.

Ces montants ont été éliminés lors de la consolidation des comptes.

Ecritures intragroupes

Les créances et dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés.

Intégration fiscale

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont les suivantes : FIFAM – FADIS – FAMECK VOYAGES – CAL – PARFUDIS - M2L – MLT OPTIQUE, MLT SPORTS & LOISIRS et ROMBASDIS.

FIFAM est la société mère de cette intégration fiscale.

La troisième conception, dite « la méthode de réallocation des économies », définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;
- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

CICE

Il a été constaté au 31 janvier 2019 un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi d'un montant de 464 215 euros, calculé en fonction des salaires versés du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Ce crédit d'impôt a été comptabilisé en déduction de l'impôt sur les sociétés.

Le CICE de l'année 2017 a été utilisé pour le financement des investissements. En outre, ce crédit d'impôt n'a pas contribué au financement d'une éventuelle hausse des bénéfices distribués, ni augmenté les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Notes annexes sur les postes du bilan

Annexe 1 - Ecart d'acquisition (goodwill)

Libellé	2 018	2019	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	29 788 876	29 788 876						
Amortissements des écarts d'acquisition	(129 281)	(136 088)			(6 807)			
Dépréciations des écarts d'acquisition								
Valeur nette	29 659 595	29 652 788			(6 807)			
Ecart d'acquisition passif								
Reprise d'écart d'acquisition passif								
Valeur nette								

Les écarts d'acquisitions sont affectés aux entités suivantes :

Libellé	Brut	Amort.	Dépré.	Net
Ecart d'acquisition	29 788 876	(136 088)		29 652 788
Partenaires				
P-FADIS	29 751 374	(98 586)		29 652 788
P-PARFUDIS	37 502	(37 502)		
Partenaires hors groupe				
Ecart d'acquisition passif				
Partenaires				
Partenaires hors groupe				

L'écart d'acquisition rattaché à FADIS se décompose comme suit :

	Valeur Brute	Amortissement	Valeur nette
Fonds de commerce	29 652 788 euros	0 euro	29 652 788 euros
Acquisition de titres	98 586 euros	98 586 euros	0 euro

Annexe 2.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2018	2019	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement		10 064	10 064				
Concessions, brevets et droits similaires	402 239	484 631	63 717				18 675
Fonds commercial	842 404	842 404					
Autres immobilisations incorporelles	1 134 983	1 134 983					
Avances et acomptes s/imm. incorp.	18 675	10 850	10 850				(18 675)
Immobilisations incorporelles	2 398 302	2 482 933	84 631				
Terrains	1 619 885	1 819 885	200 000				
Agencements et aménagements de terrains	930 263	930 263					
Constructions	23 778 665	40 045 931	6 754 296				9 512 970
Constructions sur sol d'autrui	1 822 359	1 834 570	112 205	(99 994)			
Installations techniques, matériel & outillage	5 866 910	6 395 291	567 831	(139 560)			100 109
Autres immobilisations corporelles	5 751 176	7 853 691	302 485	(80 393)			1 880 424
Immobilisations corporelles en cours	12 995 365	852 821	32 549	(792 699)			(11 382 393)
Immobilisations corporelles	52 764 623	59 732 451	7 969 366	(1 112 647)			111 109
Total	55 162 924	62 215 384	8 053 998	(1 112 647)			111 109
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Immobilisations corporelles	13 979 006	13 901 025					

Annexe 2.2 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2018	2019	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement		(1 845)	(1 845)				
Concessions, brevets et droits similaires	(358 415)	(401 575)	(43 159)				
Amortissements des immobilisations incorporelles	(358 415)	(403 420)	(45 004)				
Agencements et aménagements de terrains	(886 940)	(905 587)	(18 647)				
Constructions	(17 540 213)	(19 550 520)	(2 010 306)				
Constructions sur sol d'autrui	(1 103 557)	(1 146 058)	(142 496)	99 994			
Installations techniques, matériel & outillage	(3 244 419)	(3 838 877)	(734 018)	139 560			
Autres immobilisations corporelles	(4 008 337)	(4 372 810)	(444 866)	80 393			
Amortissements des immobilisations corporelles	(26 783 465)	(29 813 851)	(3 350 333)	319 947			
Amortissements sur actif immobilisé	(27 141 880)	(30 217 271)	(3 395 338)	319 947			
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>	<i>(9 838 774)</i>	<i>(10 713 661)</i>					
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>(9 838 774)</i>	<i>(10 713 661)</i>					

Annexe 3.1 Valeurs brutes des actifs financiers

Libellé	2018	2019	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	75	75						
Titres immobilisés (non courants)	3 004 802	3 023 073	18 342					(71)
Prêts	72 158	78 709	6 911	(359)				
Dépôts et cautionnements versés	250 313	249 948	5 786	(6 150)				
Autres créances immobilisées	64 838	63 188	148	(1 869)				71
Immobilisations financières	3 392 185	3 414 993	31 186	(8 378)				
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	3 392 185	3 414 993	31 186	(8 378)				

Libellé	2019	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Prêts	78 709	78 709					
Dépôts et cautionnements versés	249 948						249 948
Autres créances immobilisées	63 188						63 188
Total	391 846	78 709					313 137

Annexe 4. Stocks et en-cours

Libellé	2019			2018		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	48 805		48 805	44 033		44 033
En-cours de biens						
En-cours de services						
Produits intermédiaires finis						
Stocks de marchandises	8 957 779	(295 275)	8 662 504	8 659 910	(259 340)	8 400 570
Stocks et en-cours	9 006 584	(295 275)	8 711 309	8 703 942	(259 340)	8 444 602

Annexe 5. Impôt différé

Libellé	2018	2019	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Valeur nette d'impôt différé	(1 796 812)	(1 594 449)	205 715				(3 351)
Impôts différés - actif	0	0	141 477				(141 477)
Impôts différés - passif	1 796 813	1 594 449	(64 238)				(138 126)
Fiscalité différée (décalages temporaires)	36 364	20 150	(16 214)				
Impôts différés - actif	36 364	20 150	(16 214)				
Fiscalité différée (retraitements)	(1 833 176)	(1 614 599)	221 928				(3 351)
Fiscalité différée : compensation Actif/Passif	0	0					(0)
Impôts différés (Activation du crédit-bail)	18 423	14 071	(1 001)				(3 351)
Impôts différés (Activation des engagements de retraite)	163 710	218 589	54 859				(0)
Impôts différés (Elim. des frais d'établissement)	3 951	2 481	(1 470)				0
Annulation de la fiscalité avant compensation	(327 750)	(465 876)					(138 126)
Fiscalité différée (écritures manuelles)	105 302	210 604	105 302				
Fiscalité différée : compensation Actif/Passif	1 796 813	1 594 449					(202 364)
Impôts différés (Homogénéisation des amortissements)	(846 624)	(846 624)					
Impôts différés (Activation du crédit-bail)	496 056	353 038	(143 017)				
Impôts différés (Elim. Des prov.réglémentées)	369 110	447 889	78 779				
Annulation de la fiscalité avant compensation	(2 124 563)	(2 060 325)					64 238
Impôts différés (Ecart d'évaluation)	2 106 021	2 106 021					
Autres							0
Valeur nette par catégorie	(1 796 812)	(1 594 449)	205 715				(3 351)

Annexe 6.1 Actif circulant

Libellé	2019			2018		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	1 632 034	(143 837)	1 488 198	2 203 787	(95 125)	2 108 662
Clients et comptes rattachés	1 632 034	(143 837)	1 488 198	2 203 787	(95 125)	2 108 662
Avances et acomptes versés sur commandes	535 446		535 446	527 984		527 984
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	53 493		53 493	55 178		55 178
Créances fiscales hors IS part < 1an	1 628 675		1 628 675	1 254 594		1 254 594
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	827 298		827 298	656 430		656 430
Comptes courants part < 1an	1 690 208		1 690 208	1 047 286		1 047 286
Autres créances part < 1an	1 866 652	(62 705)	1 803 946	1 532 555	(73 587)	1 458 968
Charges constatées d'avance part < 1 an	809 072		809 072	696 363		696 363
Autres créances et comptes de régularisation	7 410 844	(62 705)	7 348 138	5 770 390	(73 587)	5 696 803
Actif circulant	9 042 878	(206 542)	8 836 336	7 974 177	(168 712)	7 805 465

Libellé	2019	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<3 ans	4 ans<<3 ans	Au dela
Clients et comptes rattachés part < 1 an	1 632 034	1 632 034					
Clients et comptes rattachés	1 632 034	1 632 034					
Avances et acomptes versés sur commandes	535 446	535 446					
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	53 493	53 493					
Créances fiscales hors IS- part < 1an	1 628 675	1 628 675					
Etat Impôt sur les bénéfices - part < 1an	827 298	827 298					
Comptes courants - part < 1an	1 690 208	1 690 208					
Autres créances part < 1an	1 866 652	1 866 652					
Autres créances et comptes de régularisation	6 601 772	6 601 772					
Actif circulant	8 233 806	8 233 806					

Annexe 7. Trésorerie nette

Libellé	2018	2019
Trésorerie active nette	492 310	489 610
Disponibilités	492 310	489 610
Concours bancaires (trésorerie passive)	7 272 556	10 006 934
Trésorerie à court terme	(6 780 246)	(9 517 324)
Trésorerie passive assimilée à une dette	20 155	28 632
Concours bancaires (dettes)	20 155	28 632
Trésorerie à long terme	(20 155)	(28 632)
Trésorerie nette	(6 800 401)	(9 545 956)

Les comptes à terme ne sont pas présentés dans le tableau de flux de trésorerie car ils n'ont pas été ouverts moins de 3 mois avant la clôture, conformément à l'avis n°30 de l'OEC.

Annexe 8. Provisions des impôts différés

Libellé	2018	2019	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Autres provisions pour risques < 1 an	2 871 038	3 302 020	438 836	(7 855)			
Provisions pour pensions et retraites > 1 an	491 130	655 706	175 404	(10 828)			
Autres provisions pour charges < 1 an	318 456	252 877	252 877	(318 456)			
Impôts différés passif	1 796 813	1 594 449					(202 364)
Provisions et impôts différés	5 477 437	5 805 052	867 117	(337 139)			(202 364)

Au 31/01/2019, les provisions pour risques concernent FIFAM, FAMECK VOYAGES et PARFUDIS. Il s'agit notamment :

- FIFAM

Provision pour litige SWAP du 01/11/2014 au 31/01/2019	2 682 602 euros
Provisions pour litiges prud'homaux	301 530 euros
Provision assignation LIDL accord marge arrière	289 426 euros
Dépréciation franchises Assurandis	<u>7 801 euros</u>
Total FIFAM	3 281 359 euros

- FAMECK VOYAGES

Provision pour fraude client	10 848 euros
------------------------------	--------------

- PARFUDIS

Provision pour transaction GOGLIA	9 812 euros
-----------------------------------	-------------

Au 31/01/2019, les provisions pour charges concernent uniquement FIFAM. Il s'agit notamment :

Dépréciation des comptes BRIL et TL	24 287 euros
Provision points fidélités à payer	<u>228 590 euros</u>
Total	252 777 euros



E Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

Au 31/01/2019, la provision pour retraite se décompose ainsi :

Société	Engagements au 31/01/2018	Dotation	Reprise	Engagements au 31/01/2019
FIFAM	432 107	155 770	0	587 877
CAL	13 907	6 930	0	20 837
PARFUDIS	4 418	1 590	0	6 008
FAMECK VOYAGES	1 046	2 151	0	3 197
M2L	16 402	0	10 828	5 574
MLT OPTIQUE	830	1 862	0	2 692
MLT SPORTS & LOISIRS	1 487	2 707	0	4 184
ROMBASDIS	20 933	4 394	0	25 327
Total	491 130	175 404	10 828	655 706

Le groupe faisant l'objet d'une intégration fiscale, les impôts différés actif et passif ont été compensés.



Annexe 9. Dettes financières

Libellé	2018	2019	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	35 779 112	33 739 662	3 430 479	(5 570 985)			101 055
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	25 505	1 045 965	1 130 090	(109 630)			
Dépôts et cautionnements reçus	227 631	271 284	43 653				
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	726 043	656 999		(69 044)			
Intérêts courus sur emprunts	23 933	24 746	1 088	(275)			
Dettes rattachées à des participations	86 869	67 052		(19 817)			
Concours bancaires (trésorerie passive)	7 272 556	10 006 934					2 734 378
Concours bancaires (dettes)	20 155	28 632					8 477
Dettes financières	44 161 802	45 841 274	4 605 310	(5 769 750)			2 843 911
<i>Dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>2 563 295</i>	<i>2 026 424</i>					

Libellé	2019	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an	33 739 662	9 862 498	4 836 921	2 092 032	2 910 899	3 375 729	10 661 583
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	1 045 965	220 573	168 802	169 518	170 244	90 981	225 848
Dépôts et cautionnements reçus	271 284						271 284
Autres emprunts et dettes assimilées - part > 1 an	656 999	656 999					
Intérêts courus sur emprunts	24 746	24 746					
Dettes rattachées à des participations	67 052	67 052					
Concours bancaires (trésorerie passive)	10 006 934	10 006 934					
Concours bancaires (dettes)	28 632	28 632					
Dettes financières	45 841 274	20 867 434	5 005 723	2 261 550	3 081 143	3 466 710	11 158 714

Annexe 10 Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	2018	2019
Dettes fournisseurs part < 1 an	7 527 288	8 166 989
Dettes fournisseurs	7 527 288	8 166 989
Avances acomptes reçus sur commandes	202 232	257 021
Dettes sociales part < 1 an	1 975 995	1 955 045
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	1 094 227	1 286 425
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	12 875	1 467
Comptes courants groupe part < 1 an	893 502	1 238 441
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	892 233	2 900 266
Autres dettes part < 1 an	437 577	525 469
Produits constatés d'avance part < 1 an	293 756	397 532
Autres dettes et comptes de régularisation	5 802 398	8 561 667
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	13 329 686	16 728 656

Libellé	2019	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs part < 1 an	8 166 989	8 166 989					
Avances acomptes reçus	257 021	257 021					
Dettes sociales part < 1 an	1 955 045	1 955 045					
Dettes fiscales hors IS part < 1 an	1 286 425	1 286 425					
Impôts sur les bénéfices part < 1 an	1 467	1 467					
Comptes courants groupe part < 1 an	1 238 441	1 238 441					
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	2 900 266	2 900 266					
Autres dettes part < 1 an	525 469	525 469					
Produits constatés d'avance part < 1 an	397 532	284 776					
Autres dettes et comptes de régularisation	16 728 656	16 615 900					
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	16 728 656	16 615 900					

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

Annexe 11. Chiffre d'affaires

Libellé	2019	2018
Ventes de marchandises	98 765 683	89 417 375
Production vendue de biens	622 084	596 247
Production vendue de services	2 145 051	1 644 150
Produits des activités annexes	453 998	395 953
Rabais, remises et ristournes accordés	(1 555 636)	(1 017 982)
Chiffre d'affaires	100 431 181	91 035 743

Annexe 12. Autres produits d'exploitation

Libellé	2019	2018
Subventions d'exploitation	2 583	17 120
Reprise sur provisions d'exploitation	326 311	217 623
Rep./Prov. engagements de retraite	10 828	
Rep./Dépr. sur actif circulant	287 131	264 675
Transferts de charges d'exploitation	550 666	333 676
Autres produits	116 898	158 652
Autres produits d'exploitation	1 294 417	991 745

Annexe 13. Achats consommés

Libellé	2019	2018
Achats de marchandises	(75 264 936)	(68 681 334)
Achats d'études et prestations de services	(335 866)	(284 074)
Autres achats		
Achats intra-groupe		
Achats non stockés de matières et fournitures	(955 041)	(753 813)
Variation stocks de marchandises	297 870	753 955
Achat m.p., fourniture & aut. appro.	(250 962)	(230 280)
Var. stocks mp, fourniture & autres appro.	4 772	8 040
Achats consommés	(76 504 163)	(69 187 505)

Annexe 14. Charges externes

Libellé	2019	2018
Sous-traitance	(969 408)	(835 907)
Redevances de crédit-bail	(38 982)	(7 351)
Locations immobilières et charges locatives	(1 154 514)	(822 946)
Locations mobilières et charges locatives	(261 815)	(170 511)
Entretien et réparations	(488 111)	(410 549)
Primes d'assurances	(178 803)	(165 884)
Autres services extérieurs	(79 072)	(58 754)
Personnel détaché et intérimaire	(182 165)	(484 199)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(327 308)	(280 940)
Publicité, publications, relations publiques	(1 044 412)	(938 052)
Transport	(7 639)	(6 787)
Déplacements, missions et réceptions	(136 408)	(121 566)
Frais postaux et frais de télécommunications	(55 789)	(52 274)
Frais bancaires	(541 108)	(473 162)
Autres charges externes	(583 894)	(497 193)
Autres charges	(89 418)	(48 706)
Charges externes	(6 138 844)	(5 374 781)

Annexe 15. Impôts et taxes

Libellé	2019	2018
Impôts et taxes sur rémunérations	(186 375)	(163 220)
Autres impôts et taxes	(1 570 780)	(1 373 216)
Impôts et taxes	(1 757 155)	(1 536 437)

Annexe 16. Charges de personnel

Libellé	2019	2018
Rémunérations du personnel	(9 272 595)	(8 418 485)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(3 067 774)	(2 786 847)
Autres charges de personnel	(1 493)	
Charges de personnel	(12 341 862)	(11 205 332)

Annexe 17. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2019	2018
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(45 004)	(32 766)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(3 339 035)	(1 933 355)
Dot. aux provisions d'exploitation	(281 338)	(1 141 933)
Dot/Prov. engagements de retraite	(175 404)	(46 267)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(360 896)	(367 038)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(4 201 677)	(3 521 359)

Annexe 18. Produits financiers

Libellé	2019	2018
Dividendes des autres participations	9 677	5 386
Revenus des créances rattachées à des participations	90	96
Autres produits financiers	11 874	21 680
Produits financiers	21 641	27 163

Annexe 19. Charges financières

Libellé	2019	2018
Charges d'intérêts	(567 841)	(511 545)
Autres charges financières	(8 852)	(9 242)
Dot. aux provisions à caractère financier	(401 145)	
Charges financières	(977 839)	(520 787)

Annexe 20. Produits exceptionnels

Libellé	2019	2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 110	90 759
Produits excep. s/ exercices antérieurs	260 413	236 775
Produits de cession d'immo. corp.	797 399	1 672 231
Produits de cession de titres		231 033
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.	6 457	
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel		44 600
Produits exceptionnels	1 065 379	2 275 398

Annexe 21. Charges exceptionnelles

Libellé	2019	2018
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(10 873)	(10 615)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(392 698)	(342 412)
VNC des immo. corp. cédées	(792 699)	(1 683 408)
VNC des titres cédés		(28 660)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	(11 298)	
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(9 230)	
Charges exceptionnelles	(1 216 799)	(2 065 095)

Annexe 22. Charges d'impôts

Libellé	2019	2018
Impôt sur les bénéfices	(380 420)	(727 798)
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	272 226	240 553
Impôts différés	205 715	222 917
Carry-back	481 881	497 269
Charges d'impôts	579 402	232 941

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	2019.01
Résultat des entreprises intégrées	246 873
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	572 595
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(325 721)
Taux d'impôt de l'entité consolidante	33,33%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	108 574
Effets des différences de base	(330 798)
Effets des différences de taux	47 092
Effets des dispositions fiscales particulières	754 535
Ecritures manuelles sur Impôt	
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	579 402
CHARGE D'IMPOT REELLE	579 402
ECART	0
Taux effectif d'impôt	177,88%

Autres Informations

Effectifs

Effectifs moyens	Ouverture	Clôture
Effectif moyen interne	356	378
Cadres	22	22
Agents de maîtrise et techniciens	45	48
Employés	289	308
Ouvriers		
Effectif moyen intérimaire		
Intérimaires		
Effectif moyen total	356	378

Engagements hors-bilan

❖ *Dettes Garanties par des suretés réelles*

TOTAL : 38 902 939 euros

➤ FADIS

1 OSEO

En 2011 pour deux emprunts consentis à la société PARFUDIS

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché
Ces emprunts, de durées respectives de 10 et 7 ans s'élèvent
à 430 000 euros et 125 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 **129 280**

2 OSEO

En 2011 pour deux emprunts consentis à la société FAMECK VOYAGES

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché
Ces emprunts, de durées respectives de 7 et 10 ans s'élèvent
à 40 000 euros et 70 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 **21 046**

3 EDEL

En 2013 pour une ouverture de crédit consentie à la SAS FIFAM sur 120 mois

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de
110 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 **57 166**

4 BPI FINANCEMENT

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 10 ans

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de
110 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 **57 639**



E Leclerc

5 BPI FINANCEMENT

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 12 ans

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 280 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 171 516

6 EDEL

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société MLT OPTIQUE sur 120 mois

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 250 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 129 921

7 BPI FINANCEMENT

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société MLT OPTIQUE sur 10 ans

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 250 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 130 997

8 CREDIT COOPERATIF

En 2015 pour des emprunts consentis par le Crédit Coopératif

hypothèque conventionnelle de 1er rang en concurrence avec le CIC,
le Crédit Mutuel et EDEL, à hauteur de 2 660 000 € en principal, plus intérêts,
commissions, frais et accessoires sur l'ensemble immobilier sis
1 avenue François Mitterrand 57290 FAMECK

Nantissement de compte titres financiers à hauteur de 26 600 €

Capital restant dû au 31/01/2019 2 298 066

9 EDEL

En 2015 pour des emprunts consenti à la Société FIFAM sur 120 mois

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 1 500 000 euros

Capital restant dû au 31/01/2019 1 096 696

10 OSEO

En 2008 pour un emprunt de 277 500 euros sur 12 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **44 266**

11 CRCA

En 2008 pour un emprunt de 277 500 euros sur 12 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **30 530**

12 OSEO

En 2012 pour un emprunt de 460 000 euros sur 10 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **182 710**

13 CREDIT MUTUEL

En 2014 pour un emprunt de 400 000 euros sur 13 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **276 449**

14 EDEL

En 2015 pour un emprunt de 340 000 euros sur 10 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **220 074**

15 CRCA

En 2006 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 180 mois

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **3 052 290**

16 CAISSE D'EPARGNE

En 2006 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 180 mois

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **378 096**

17 BPI FINANCEMENT

En 2017 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 120 mois

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **2 326 794**

18 CAISSE D'EPARGNE

En 2006 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 180 mois

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **348 090**

19 OSEO

En 2006 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 180 mois

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 **1 685 212**

20 SOCIETE GENERALE

En 2006 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 180 mois

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 1 165 000

21 BANQUE POPULAIRE

En 2012 pour un emprunt de 460 000 euros sur 10 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 166 483

22 CREDIT COOPERATIF

En 2017 pour un emprunt de 700 000 euros sur 15 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 635 525

23 BECM

En 2017 pour un emprunt de 3 000 000 euros sur 14.5 ans

Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 2 722 041

24 CIC

En 2017 pour un emprunt de 2 500 000 euros sur 15 ans

Hypothèque en premier rang de l'immeuble commercial
Nantissement en rang 15
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

Capital restant dû au 31/01/2019 2 313 571



E. Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

25 BECM

En 2017 pour un emprunt de 2 500 000 euros sur 15 ans

Hypothèque en premier rang de l'immeuble commercial pari passu avec :

- CIC Est pour son concours de 2 500 000 €
- Crédit coopératif Est pour son concours de 2 660 000 €
- CIC Est pour son concours de 340 000 €

Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce de l'hypermarché pari passu avec

- CIC Est pour son concours de 2 500 000 €
- Crédit coopératif Est pour son concours de 2 660 000 €
- CIC Est pour son concours de 340 000 €

Capital restant dû au 31/01/2019 2 215 396

➤ **FIFAM**

1 Crédit Agricole de Lorraine

En 2006 pour un emprunt de 19 825 000 euros

Nantissement des 2 450 actions FADIS sur 15 ans, dont 12 mois de différé en capital

La mainlevée pourra être donnée si les résultats des sociétés FADIS et FIFAM suffisent à assurer la couverture de la part à un an au plus des emprunts, et ce, durant trois exercices consécutifs.

Capital restant dû au 31/01/2019 **3 052 290**

2 Caisse d'Epargne de Lorraine et de Champagne Ardennes

En 2006 pour un emprunt de 4 000 000 euros

Nantissement des 2 450 actions FADIS sur 15 ans à raison de 50 % chacune.

La mainlevée pourra être donnée si les résultats des sociétés FADIS et FIFAM suffisent à assurer la couverture de la part à un an au plus des emprunts, et ce, durant trois exercices consécutifs.

Capital restant dû au 31/01/2019 **726 186**

3 Société Générale

En 2006 pour un emprunt de 5 825 000 euros

Nantissement des 2 450 actions FADIS sur 16 ans, dont un an de différé partiel.

Capital restant dû au 31/01/2019 **1 165 000**

4 OSEO

En 2006 pour un emprunt de 10 000 000 euros

Nantissement des 2 450 actions fadis sur 15 ans

La mainlevée pourra être donnée si les résultats des sociétés FADIS et FIFAM suffisent à assurer la couverture de la part à un an au plus des emprunts, et ce, durant trois exercices consécutifs.

Capital restant dû au 31/01/2019 **1 685 212**

5 EDEL

En 2013 pour un emprunt de 110 K€

Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

Capital restant dû au 31/01/2019 **57 166**

6 BPI

En 2013 pour un emprunt de 110 K€

Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

Capital restant dû au 31/01/2019 **57 639**

7 BPI

En 2013 pour un emprunt de 280 K€

Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

Capital restant dû au 31/01/2019 **171 516**

8 BPI

En 2017 pour un emprunt de 1 900 K€

En 2018 déblocage supplémentaire de 600 K€

Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

Capital restant dû au 31/01/2019 **2 326 794**

9 EDEL

En 2015 pour un emprunt de 1 500K€

Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

Capital restant dû au 31/01/2019 **1 096 696**

10 BECM

En 2015 pour un emprunt de 4 800 K€

Nantissement de compte titres financiers chez un tiers en garantie du remboursement du principal, intérêts, frais, commissions, accessoires, pénalités de retard et indemnités conventionnelles

Capital restant dû au 31/01/2019 **4 800 000**

➤ **FAMECK VOYAGES**

1 OSEO

Nantissement du fonds de commerce de la S.A.S. FADIS sur emprunt de 70 K€

Capital restant dû au 31/01/2019 **21 046**

➤ **M2L**

1 CREDIT MUTUEL

Nantissement du fonds de commerce à hauteur MEXX en garantie de l'emprunt de 240K€

Montant restant dû à la clôture : **66 800**

Nantissement du fonds de commerce à hauteur Z GENERATION en garantie de l'emprunt de 109K€

Montant restant dû à la clôture : **48 212**

Nantissement du fonds de commerce à hauteur VALEGE en garantie de l'emprunt de 155K€

Montant restant dû à la clôture : **68 558**

Nantissement compte sur lequel sont domiciliés en garantie de l'emprunt de 65K€

Montant restant dû à la clôture : **61 251**

➤ **MLT OPTIQUE**

1 BPI – EDEL

Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts d'un montant total de 500K€

Montant restant dû à la clôture : **260 917**

➤ **MLT SPORTS & LOISIRS**

1 CREDIT MUTUEL

Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts d'un montant total de 825K€

Montant restant dû à la clôture : **260 736**

➤ PARFUDIS

1 OSEO

Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts d'un montant total de 555K€

Montant restant dû à la clôture :

129 280

➤ ROMBASDIS

1 OSEO

Nantissement du fonds de commerce de la société FIFAM en garantie des emprunts d'un montant total de 1 093K€

Montant restant dû à la clôture :

992 769

❖ Engagements donnés

TOTAL : 21 283 100 euros

➤ FADIS

1 Au profit de la Société FIFAM

57 166

La société s'est portée caution auprès de la banque EDEL au profit de la SAS FIFAM à hauteur de 110 000 euros sur 120 mois

En-cours au 31.01.2018 :

Conseil d'administration du 24/10/2013

2 Au profit de la Société FIFAM

57 639

La SAS FADIS s'est portée caution solidaire de la SAS FIFAM au profit de la BPI FINANCEMENT pour un emprunt de 110 000 euros sur 10 ans.

Ce cautionnement est limité à hauteur de 110 000 €

Conseil d'administration du 24/10/2013

3 Au profit de la Société FIFAM

171 516

La SAS FADIS s'est porté caution solidaire de la SAS FIFAM au profit de la BPI FINANCEMENT pour un emprunt de 280 000 euros sur 12 ans

Cautionnement limité à :

Conseil d'administration du 24/10/2013



4 Au profit de la Société MLT OPTIQUE

129 921

La SAS FADIS s'est portée caution solidaire de la Société MLT OPTIQUE au profit de la banque EDEL pour un emprunt de 250 000 euros sur 120 mois

Cautionnement limité à :

Conseil d'administration du 24/10/2013

5 Au profit de la Société MLT OPTIQUE

130 997

La SA FADIS s'est portée caution solidaire de la Société MLT OPTIQUE au profit de la BPI FINANCEMENT pour un emprunt de 250 000 euros sur 10 ans

Cautionnement limité à :

Conseil d'administration du 24/10/2013

6 Au profit de la Société FIFAM

1 096 696

La SA FADIS s'est portée caution solidaire de la Société FIFAM au profit de la EDEL pour un emprunt de 1 500 000 euros sur 12 ans

Cautionnement limité à :

7 Au profit de la Société FIFAM

256 888

La SA FADIS s'est portée caution solidaire de la Société FIFAM au profit du CREDIT COOPERATIF pour un emprunt de 300 000 euros sur 10 ans

Cautionnement limité à :

8 Au profit de la Société FIFAM

243 306

La SA FADIS s'est portée caution solidaire de la Société FIFAM au profit du CREDIT COOPERATIF pour un emprunt de 300 000 euros sur 10 ans

Cautionnement limité à :



E Leclerc

9 Au profit de la Société FIFAM

1 942 127

La SA FADIS s'est portée caution solidaire de la Société FIFAM au profit du CREDIT COOPERATIF pour une ouverture de crédit de 1 500 000 euros

Cautionnement limité à :

➤ **FIFAM**

1 Au profit de la société BARROIDIS

412 750

La société s'est portée caution de la Société BARROIDIS envers la banque Populaire de Lorraine - Champagne à hauteur de 412 750 euros.

Caution limitée à 412 750 euros et à une durée expirant lorsque le groupe constitué des sociétés SODIBAR et BARROIDIS produira 5 exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, et avec une capacité d'autofinancement couvrant la part à moins d'un an de l'endettement consolidé.

Conseil de parrainage du 25/06/2009

2 Au profit de la société BARROIDIS

412 750

La société s'est portée caution solidaire de la société BARROIDIS envers OSEO pour un concours bancaire de 3 175 000 euros.

Caution limitée à 412 750 euros et à une durée expirant lorsque le groupe constitué des sociétés SODIBAR et BARROIDIS produira 5 exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, et avec une capacité d'autofinancement couvrant la part à moins d'un an de l'endettement consolidé.

Conseil de parrainage du 25/06/2009



3 Au profit de la Société VANDIS

1 095 600

La société s'est portée caution solidaire de la Société VANDIS envers la BNP PARIBAS en garantie d'un emprunt bancaire de 9 130 000 euros

Cette caution est limitée à 12 % du montant de l'emprunt, soit 1 095 600 euros en principal augmenté des intérêts, frais, commissions et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard. Il sera donné mainlevée du cautionnement au plus tôt à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de prêt global sous réserve, à savoir :

. Que lors de la demande de mainlevée par l'emprunteur les comptes consolidés fassent ressortir une "capacité d'autofinancement consolidée incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit-bail" permettant de couvrir au minimum "les échéances en capital des dettes à long terme et moyen terme élargies au crédit-bail" et ce pendant les 3 exercices consécutifs précédents la demande.

. Que l'emprunteur soit à jour des paiements à l'égard des banques et ait respecté l'ensemble des engagements et obligations mis à charge dans l'acte de prêt global.

Conseil de parrainage du 18/12/2008

4 Au profit de la Société VANDIS

1 095 600

La société s'est portée caution solidaire de la Société VANDIS envers OSEO FINANCEMENT en garantie d'un emprunt bancaire de 9 130 000 euros

Cette caution est limitée à 12 % du montant de l'emprunt, soit 1 095 600 euros en principal augmenté des intérêts, frais, commissions et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard.

Il sera donné mainlevée du cautionnement au plus tôt à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de prêt global sous réserve, à savoir :

. Que lors de la demande de mainlevée par l'emprunteur les comptes consolidés fassent ressortir une "capacité d'autofinancement consolidée incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit-bail" permettant de couvrir au minimum "les échéances en capital des dettes à long terme et moyen terme élargies au crédit-bail" et ce pendant les 3 exercices consécutifs précédents la demande.

. Que l'emprunteur soit à jour des paiements à l'égard des banques et ait respecté l'ensemble des engagements et obligations mis à charge dans l'acte de prêt global.

Conseil de parrainage du 18/12/2008





E Leclerc

5 Au profit de la Société VANDIS

1 095 600

La société s'est portée caution solidaire de la Société VANDIS envers la BP Lorraine - Champagne en garantie d'un emprunt bancaire de 9 130 000 euros

Cette caution est limitée à 12 % du montant de l'emprunt, soit 1 095 600 euros en principal augmenté des intérêts, frais, commissions et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard.

Il sera donné mainlevée du cautionnement au plus tôt à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de prêt global sous réserve, à savoir :

. Que lors de la demande de mainlevée par l'emprunteur les comptes consolidés fassent ressortir une "capacité d'autofinancement consolidée incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit-bail" permettant de couvrir au minimum "les échéances en capital des dettes à long terme et moyen terme élargies au crédit-bail" et ce pendant les 3 exercices consécutifs précédents la demande.

. Que l'emprunteur soit à jour des paiements à l'égard des banques et ait respecté l'ensemble des engagements et obligations mis à charge dans l'acte de prêt global.

Conseil de parrainage du 18/12/2008

6 Au profit de la Société FDS

206 000

La société s'est portée caution solidaire de la Société FDS envers le CREDIT COOPERATIF en garantie d'un emprunt bancaire de 1 030 000 euros

Ce cautionnement est limité à hauteur de 206 000 euros et à une durée expirant lorsque les conditions cumulatives suivantes seront remplies :

. La société SEDAN EXPLOITATION dégagera, pendant 4 exercices consécutifs de 12 mois, une capacité d'autofinancement couvrant une année de l'endettement ;

. La société SEDAN EXPLOITATION dégagera, pendant 4 exercices consécutifs de 12 mois, un résultat supérieur au remboursement annuel de la dette de la société FDS.

Conseil de parrainage du 16/10/2010



7 Au profit de la société SODICHAMP

639 212

La SA FIFAM s'est portée caution solidaire de la société SODICHAMP au profit du CREDIT COOPERATIF pour un concours bancaire de 6 800 000 euros sur 15 ans

Ce cautionnement est limité à hauteur de 816 000 € en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires (244 800 €) jusqu'à justification de 3 exercices consécutifs de 12 mois à compter de la mise à disposition des fonds, avec respect simultané des conditions suivantes :

. Capacité d'autofinancement de la société SODICHAMP, après versement des dividendes à la société FANPAG, supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

. Résultat net de la société SODICHAMP positif, sans report à nouveau négatif, et supérieur ou égal au remboursement annuel(capital + intérêts) de la dette sénior sur FANPAG ;

. Capacité d'autofinancement de la société FANPAG supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

Conseil de parrainage du 19/04/2012

8 Au profit de la Société SODICHAMP

730 563

La société s'est portée caution solidaire de la Société SODICHAMP envers OSEO en garantie d'un emprunt bancaire de 10 200 000 euros sur 15 ans
Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum au remboursement annuel 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

9 Au profit de la Société SODICHAMP

252 332

La société s'est portée caution solidaire de la Société SODICHAMP envers la Banque Populaire de Lorraine Champagne en garantie d'un emprunt bancaire de 3 400 000 euros sur 15 ans
Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum avec au moins 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012



10 Au profit de la Société FANPAG

635 190

La SA FIFAM s'est portée caution solidaire de la société FANPAG au profit du CREDIT COOPERATIF pour un concours bancaire de 6 670 000 euros sur 12 ans et 6 mois dont 6 mois de franchise en capital

Ce cautionnement est limité à hauteur de 800 400 € en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires (240 120 €) jusqu'à justification de 3 exercices comptables consécutifs de 12 mois avec respect des conditions cumulatives suivantes :

. Capacité d'autofinancement de la société SODICHAMP, après versement des dividendes à la société FANPAG, supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

. Résultat net de la société SODICHAMP positif, sans report à nouveau négatif, et supérieur ou égal au remboursement annuel (capital + intérêts) de la dette sénior sur FANPAG ;

. Capacité d'autofinancement de la société FANPAG supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

Conseil de parrainage du 19/04/2012

11 Au profit de la Société FANPAG

628 160

La société s'est portée caution solidaire de la Société FANPAG envers OSEO en garantie d'un emprunt bancaire de 10 000 000 euros sur 12 ans
Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum avec au moins 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

12 Au profit de la Société FANPAG

216 662

La société s'est portée caution solidaire de la Société FANPAG envers la Banque Populaire de Lorraine Champagne en garantie d'un emprunt bancaire de 3 330 000 euros sur 12 ans
Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum avec au moins 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012



E. Leclerc

13 Au profit de la SCAPEST

3 361 000

La société s'est portée caution solidaire et divisée en garantie de divers concours bancaires pour un montant global de 125 000 000 euros qui seront consentis par :

. Le CREDIT COOPERATIF pour un montant de :

14 000 000 euros sur 12 ans
dont 2 ans de différé ;
11 000 000 euros sur 15 ans
dont 2 ans de différé ;

. OSEO pour un montant de :

13 200 000 euros sur 12 ans
dont 2 ans de différé ;
6 800 000 euros sur 15 ans
dont 2 ans de différé ;

. La BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL pour un montant de :

21 500 000 euros sur 12 ans
dont 2 ans de différé ;
13 500 000 euros sur 15 ans
dont 2 ans de différé ;

. La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD-EST
pour un montant de :

12 500 000 euros sur 12 ans
dont 2 ans de différé ;
7 500 000 euros sur 15 ans
dont 2 ans de différé ;

. La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE
pour un montant de :

15 250 000 euros sur 12
ans dont 2 ans de différé
;
9 750 000 euros sur 15
ans dont 2 ans de différé
;

Caution à hauteur de 2,6888% du montant des emprunts en principal, majoré des frais, intérêts et accessoires.

Conseil de parrainage du 30/05/2014



E Leclerc

14 Au profit de la Société LEXYDIS

225 625

Cauton au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement BANQUE ARKEA en garantie d'un concours bancaire de 4 750 000 € pour une durée de 204 mois
Ce cautionnement est consenti au profit de la banque ARKEA jusqu'à concurrence de la somme de 344 375 € pour une durée de 5 ans minimum

Conseil d'administration du 15/10/2015

15 Au profit de la Société LEXYDIS

688 750

Cauton au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement CREDIT COOPERATIF en garantie d'un concours bancaire de 9 500 000 € pour une durée de 18 ans

Ce cautionnement est consenti au profit du CREDIT COOPERATIF jusqu'à concurrence de la somme de 688 750 € pour une durée de 5 ans minimum

Conseil d'administration du 15/10/2015

16 Au profit de la Société LEXYDIS

237 500

Cauton au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL en garantie d'un concours bancaire de 4 750 000 € pour une durée de 216 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL jusqu'à concurrence de la somme de 237 500 € pour une durée minimale de 7 ans

Conseil d'administration du 15/10/2015

17 Au profit de la Société LEXYDIS

171 000

Cauton au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque ARKEA en garantie d'un concours bancaire de 1 200 000 € pour une durée de 132 mois et un concours bancaire de 4 800 000 € pour une durée de 132 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque ARKEA jusqu'à concurrence de la somme de 171 000 € pour une durée maximum de 3 ans

Conseil d'administration du 15/10/2015



18 Au profit de la Société LEXYDIS

166 750

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire de 3 335 000 € pour une durée de 132 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 166 750 €

Conseil d'administration du 15/10/2015

19 Au profit de la Société LEXYDIS

100 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 2 000 000 € pour une durée de 6 ans

Ce cautionnement est consenti au profit de la BANQUE EUROPEENNE DE CREDIT MUTUEL jusqu'à concurrence de la somme de 100 000 €

Conseil d'administration du 15/10/2015

20 Au profit de la Société LEXYDIS

75 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 1 500 000 € pour une durée de 12 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 75 000 €.

Conseil d'administration du 15/10/2015



E. Leclerc

21 Au profit de la Société LEXYDIS

50 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 1 000 000 € pour une durée de 60 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 50 000 €

Conseil d'administration du 15/10/2015

22 Au profit de la Société ROMBASDIS

700 000

Caution au profit de la société ROMBASDIS au profit de l'établissement BPI France Financement en garantie d'un emprunt bancaire de 700 000€ pour une durée de 10 ans.

Ce cautionnement est consenti au profit de BPI France Financement jusqu'à concurrence de la somme de 700 000€, majoré des intérêts, frais et accessoires y compris l'indemnité de remboursement anticipé.



23 Au profit de la société HUJUDIS

Cautions solidaires au profit d'établissements financiers dans le cadre du rachat des actions de la société CHAMDIS

Au profit du crédit Coopératif pour un concours bancaire de 9 300 000 €

1 116 000

Cautions solidaires et divisées des sociétés :

- FROUDIS
- SOLORMAG
- FIFAM
- METZDIS
- SODICHAMP
- VERDUN DISTRIBUTION
- DENIDIS
- SODIROM

à hauteur de 100 % pendant toute la durée du prêt avec levée possible 5 ans après la date du premier amortissement en capital, sous réserves que les 3 derniers exercices consécutifs de 12 mois, de la société CHAMDIS et de la Holding HUJUDIS, présentent à la fois en cumul et hors dividendes, un résultat bénéficiaire et une CAF hors éléments exceptionnels, au moins égales aux tombées annuelles en capital de l'endettement cumulé.

Le cautionnement de la société est consenti à hauteur de **1 116 000 €** en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires jusqu'au remboursement du concours bancaire

Au profit de BPI France financement pour un concours bancaire de 4 000 000 €

244 800

Cautions solidaires et divisées des sociétés :

- FROUDIS
- SOLORMAG
- FIFAM
- METZDIS
- SODICHAMP
- VERDUN DISTRIBUTION
- DENIDIS
- SODIROM

à hauteur de 51 % de l'en-cours jusqu'à ce que la société CHAMDIS et la société HUJUDIS produisent après la période de franchise en capital, 3 exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires sans report à nouveau négatif sans transfert de charge et avec une CAF consolidée couvrant la part à moins d'un an de l'endettement consolidé.

Le cautionnement de la société est consenti à hauteur de **244 800 €** en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires jusqu'au remboursement du concours bancaire

Au profit de LCL pour un concours bancaire de 4 000 000 €

480 000

Cautions solidaires et divises des sociétés :

- FROUDIS
- SOLORMAG
- FIFAM
- METZDIS
- SODICHAMP
- VERDUN DISTRIBUTION
- DENIDIS
- SODIROM

à hauteur de 100 % .Passé l'exercice social clos le 31/01/2021, les cautions seront intégralement et définitivement déchargées de leurs engagements à la première date anniversaire de l'acte de prêt qui suivra la réalisation des conditions ci-après ;

- réalisation de trois exercices comptables annuels consolidés des sociétés CHAMDIS et HUJUDIS bénéficiaires consécutifs, à compter de l'exercice social ouvert le 01/02/2022
- absence de report à nouveau négatif durant ces trois exercices bénéficiaires consécutifs
- justification d'une CAF consolidée des sociétés CHAMDIS et HUJUDIS supérieure au montant des annuités en capital restant dues au titre de l'opération garantie à l'échéance de ces trois exercices bénéficiaires consécutifs
- paiement à bonne date des annuités échues y compris celle de l'exercice en cours, et absence de tout cas d'exigibilité de l'opération garantie

Le cautionnement de la société est consenti à hauteur de **480 000 €** en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires.

Au profit de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour un concours bancaire de 9 000 000 €

1 080 000

Cautions solidaires et divises des sociétés :

- FROUDIS
- SOLORMAG
- FIFAM
- METZDIS
- SODICHAMP
- VERDUN DISTRIBUTION
- DENIDIS
- SODIROM

à hauteur de 100 % pour une durée de 6 ans.

Le cautionnement de la société est consenti à hauteur de **1 080 000 €** en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires pour une durée de 6 ans.

En cours au 31/12/2018 :

9 962 627

Au profit de la Banque Populaire ALC pour un concours bancaire de 9 000 000 €

1 080 000

Cautions solidaires et divisées des sociétés :

- FROUDIS
- SOLORMAG
- FIFAM
- METZDIS
- SODICHAMP
- VERDUN DISTRIBUTION
- DENIDIS
- SODIROM

à hauteur de 100 % pour une durée de 6 ans.

Le cautionnement de la société est consenti à hauteur de 1 080 000 € en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires pour une durée de 6 ans.

Conseil de parrainage du 13/09/2018

❖ **Engagements reçus**

TOTAL 23 178 763 euros

➤ **FIFAM**

1 CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE

En 2006 pour un emprunt de 19 825 000 euros

Caution solidaire des parrains de FIFAM, au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière sur 15 ans, dont 12 mois de différé en capital

Soit à CHAMDIS 20 % et MONVEL, VERDUN, SODIROM, SODIBRAG, SOLORMAG, DENIDIS, PLESSIDIS, PIERRYDIS, SODIMEAUX et TROYDIS à 8 %

Caution limitée à 200 000 euros et à une durée expirant lorsque l'activité du groupe dégagera un résultat net suffisant pour assurer la couverture de la part à moins d'un an des crédits, et ce pendant au minimum trois exercices consécutifs et sans report à nouveau négatif

. En cours au 31/01/2019 :

3 052 290

2 CAISSES D'EPARGNE DE LORRAINE ET DE CHAMPAGNE ARDENNES

En 2006 pour un emprunt de 4 000 000 euros

Caution solidaire des parrains de FIFAM, au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière sur 15 ans à raison de 50 % chacune.

Soit à CHAMDIS 20 % et MONVEL, VERDUN, SODIROM, SODIBRAG, SOLORMAG, DENIDIS, PLESSIDIS, PIERRYDIS, SODIMEAUX et TROYDIS à 8 %

Caution limitée à 500 000 euros et à une durée expirant lorsque la CAF consolidée permettra de couvrir le remboursement en capital de l'ensemble des emprunts et ce pendant 3 années consécutives

. En cours au 31/01/2019 :

726 186

3 SOCIETE GENERALE

En 2006 pour un emprunt de 5 825 000 euros sur 16 ans

Caution solidaire des parrains de FIFAM à hauteur de 100%, au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière, sur 16 ans, dont 1 an de différé partiel

La mainlevée pourra être donnée si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- * la société FIFAM réalise, pendant 5 exercices consécutifs, un résultat net positif sans report à nouveau négatif
- * le groupe consolidé FIFAM dégage, pendant 5 exercices consécutifs, une capacité d'autofinancement supérieure ou égale à sa charge de remboursement

. En cours au 31/01/2019 :

1 165 000

1 165 000

Caution limitée à 582 500 euros pour Mr et Mme LEFEUVRE

582 500





E. Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

4 OSEO

En 2006, pour un emprunt de 10 000 000 euros sur 15 ans

Caution solidaire des parrains de FIFAM à hauteur de 100% , au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière, sur 15 ans

Caution limitée à 200 000 euros à une durée expirant lorsque l'activité de FADIS et FIFAM dégagera un résultat net suffisant pour assurer la part à moins d'un an en capital des crédits et ce au minimum pendant 3 exercices consécutifs et sans report à nouveau négatif

. En cours au 31/01/2019 :	1 685 212	1 685 212
----------------------------	-----------	-----------

Caution limitée à 200 000 euros pour Mr et Mme LEFEUVRE		200 000
---	--	---------

5 CREDIT MUTUEL

En 2014, pour un emprunt de 180 000 euros sur 9 ans et 4 mois

Caution solidaire de la SCI ELYSEE

. En cours au 31/01/2019 :		104 698
----------------------------	--	---------

6 EDEL

En 2014, pour un emprunt de 110 000 euros sur 10 ans

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2019 :		57 166
----------------------------	--	--------

7 BECM

En 2015 pour un emprunt de 4 800 K€		1 152 000
-------------------------------------	--	-----------

Caution solidaire de Monsieur et Madame LEFEUVRE à hauteur de 1 152 000 € incluant principal, intérêts de retard pour une durée excédant de 24 mois celle du crédit.

Nantissement de compte titres financiers chez un tiers en garantie du remboursement du principal, intérêts, frais, commissions, accessoires, pénalités de retard et indemnités conventionnelles :

Par Monsieur LEFEUVRE : 190 actions de la SAS FIFAM

Par Madame LEFEUVRE : 190 actions de la SAS FIFAM

. En cours au 31/01/2019 :

65

4 800 000



SAS VDB et ASSOCIES

Financière Rhénane d'Audit et de Comptabilité – Espace Européen de l'Entreprise - 17 avenue de l'Europe – 67300 SCHILTIGHEIM

Tél : 03.88.77.80.06 - Fax : 03.88.77.23

S.A.R.L. au capital de 10 000 € - RCS STRASBOURG Siret : 500 001 755 00031 – APE : 6920Z

Commissaire aux Comptes



E. Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

8 CREDIT COOPERATIF

En 2016, pour une ouverture de crédit de 300 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2019 :

243 306

9 CREDIT COOPERATIF

En 2017, pour une ouverture de crédit de 300 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2019 :

256 888

10 BPI

En 2017 pour un emprunt de 2 500 000 euros sur 10 ans

Caution solidaire de M et Mme Lefeuvre à hauteur de 15% de l'en-cours

Caution limitée à 285 000 euros

285 000

. En cours au 31/01/2019 :

2 326 794

11 EDEL

En 2012, pour une ouverture de crédit de 3 000 000 euros

Caution solidaire de Mr LEFEUVRE

Caution limitée à 1 103 216 euros

. En cours au 31/01/2019 :

1 103 216

12 EDEL

En 2012, pour une ouverture de crédit de 3 000 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

Nantissement du fonds de commerce détenu par la Société FADIS

. En cours au 31/01/2019 :

4 823 173





E. Leclerc

Comptes consolidés au 31/01/2019

Groupe FIFAM

13 EDEL

En 2012, pour une ouverture de crédit de 3 000 000 euros

Caution solidaire de la société CHAMDIS

Caution limitée à 1 000 000 euros

. En cours au 31/01/2019 :

1 000 000

14 CREDIT COOPERATIF

Pour une ouverture de crédit de 1 500 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2019 :

1 942 127

Rémunérations des commissaires aux comptes

Le montant versé aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice pour la mission d'audit légal s'élève 49 110 euros.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Résultats sectoriels

Aucune information n'est donnée dans la mesure où l'activité est essentiellement un centre commercial E. Leclerc et est réalisée uniquement en France.



FIFAM

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège Social : 1 Avenue François Mitterrand

57 290 FAMECK

485 277 289 R.C.S. THIONVILLE

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

PRESENTE A L'ASSEMBLEE DES ASSOCIES DU 18 JUILLET 2019

Chers Associés,

Vous êtes réunis en Assemblée conformément aux dispositions légales et statutaires à l'effet de vous présenter les comptes consolidés de l'exercice clos le **31 JANVIER 2019**.

Nous vous rappelons que nous sommes tenus d'établir des comptes consolidés en application des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce.

I – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- La Société mère

La Société "**FIFAM**", Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), 1 Avenue François Mitterrand.

Activité : Exploitation en location-gérance du fonds de commerce d'hypermarché sis à FAMECK (Moselle), 1 Avenue François Mitterrand, sous l'enseigne "**CENTRE DISTRIBUTEUR E.LECLERC**", appartenant à la Société "**FADIS**".

Les Sociétés filiales et/ou sous-filiales

La Société "**FADIS**", Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activité : Bailleur de fonds de commerce.

Détention : 98,64 % par la Société "**FIFAM**".

La Société "**ROMBASDIS**", Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros, dont le siège social est à ROMBAS (Moselle) – Rue du Muguet.

Activité : Exploitation d'un supermarché sis à ROMBAS (Moselle) – Rue du Muguet, sous l'enseigne "**E. LECLERC EXPRESS**".

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**C.A.L.**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activités : La Société à pour activités principales l'achat, la vente, le négoce, l'entretien, le dépannage, la réparation, la mécanique, la carrosserie, la peinture de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion et de véhicules utilitaires, matériels roulants, camions, motocycles et vélos, l'exploitation d'un magasin de télécommunication, d'abonnement audiovisuel et Internet, sis à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, sous l'enseigne "**L'AUTO ET MEDIASTORE**" et une activité de marchand de biens.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**FAMECK VOYAGES**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 38.480 Euros, dont le siège social est FAMECK (Moselle), Avenue F. Mitterrand.

Activité : La Société exploite une agence de voyages à FAMECK (Moselle), Avenue F. Mitterrand, sous l'enseigne "**LECLERC VOYAGES**".

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**PARFUDIS**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 Euros, dont le siège social est FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activité : La Société exploite une parfumerie à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, sous l'enseigne "**UNE HEURE POUR SOI**".

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**M2L**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 Euros dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activités : La Société exploite un fonds de commerce de vente de biens d'équipements de la personne, homme, femme, enfants et accessoires, un fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie et un fonds de commerce de négoce au détail de plantes, fleurs et accessoires, objets de décoration, compositions et arrangements floraux, livraison et location de plantes, fleurs et accessoires, à FAMECK (Moselle) – Avenue François Mitterrand.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**MLT OPTIQUE**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 Euros dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E.LECLERC.

Activité : La Société exploite un fonds de commerce d'achat, vente, réparation et entretien d'articles de lunetterie et de lentilles à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E.LECLERC.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**MLT SPORTS & LOISIRS**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 Euros dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E.LECLERC.

Activités : La Société exploite :

- un fonds de commerce d'achat, vente, import, export en gros ou en détail, de tous articles de sports, prêt-à-porter, chaussures, maroquinerie, accessoires, neufs ou d'occasion, de commerce de tous produits alimentaires et non alimentaires à FAMECK (Moselle) – Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E. LECLERC, sous l'enseigne « **SPORT E.LECLERC** »,

- un fonds de commerce de jardinerie et d'animalerie, à FAMECK (Moselle) – 2 Avenue de la Feltière, ZAC de la Feltière, sous l'enseigne « **JARDINERIE ET NOS ANIMAUX E.LECLERC** », et ce, depuis le 4 janvier 2018.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**SCI LOUVRE**", Société Civile Immobilière au capital de 291.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), 1 Avenue François Mitterrand.

Activité : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent.

Détention : 99,66 % par la Société "**FADIS**".

La date de clôture retenue pour la consolidation est le **31 Janvier 2019**, date de clôture de la Société mère "**FIFAM**". Toutes les Sociétés clôturent au **31 Janvier 2019**, sauf la Société "**SCI LOUVRE**", dont la date de clôture est le **31 Décembre 2018**.

II – RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019

Les présents comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants et R. 233-3 et suivants du Code de Commerce. Nous tenons également compte du Règlement CRC 99-02 homologué par arrêté ministériel du 22 Juin 1999.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables de :

- Prudence
- Coûts historiques
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes

en appliquant les méthodes d'évaluation du Code de Commerce ainsi que celles prévues par la loi sur les Sociétés Commerciales.

Au cours de cet exercice consolidé qui s'est déroulé sur une période de DOUZE mois, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 100.431.181 Euros contre 91.035.743 Euros pour l'exercice précédent.

Globalement, l'ensemble des charges d'exploitation du groupe s'est élevé à 100.943.701 Euros contre 90.825.414 Euros pour l'exercice précédent.

Par suite, le résultat d'exploitation du groupe se solde par un bénéfice de 781.896 Euros pour un même bénéfice pour l'exercice précédent de 1.202.074 Euros.

En ce qui concerne le résultat financier du groupe, l'ensemble des produits s'est élevé à 21.641 Euros contre 27.163 Euros pour l'exercice précédent, et l'ensemble des charges à 977.839 Euros contre 520.787 Euros pour l'exercice précédent, de sorte que, balance faite, ce résultat se solde par une perte de 956.197 Euros pour une même perte de 493.624 Euros.

Par suite, le résultat courant avant impôts du groupe fait ressortir une perte de 174.301 Euros contre un bénéfice de 708.450 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel du groupe se traduit par une perte de 151.420 Euros constitué :

- de produits exceptionnels pour 1.065.379 Euros.
- de charges exceptionnelles pour 1.216.799 Euros.

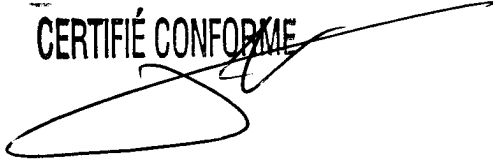
Après dotation d'une somme de 579.402 Euros au titre des impôts dus sur les bénéfices, le résultat comptable net du groupe se traduit par un bénéfice de 236.880 Euros.

En ce qui concerne l'exercice en cours et l'avenir immédiat, les chiffres en notre possession nous laissent envisager un maintien du chiffre d'affaires du groupe.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes consolidés de l'exercice puis il vous sera donné lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

LE PRESIDENT DE LA SOCIETE

CERTIFIÉ CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the text 'CERTIFIÉ CONFORME'.